

L'AP

MAGAZINE
NUMERO SPECIAL

metaa
FO

CONGRÈS NATIONAL
RONCE-LES-BAINS

OFFRE SPÉCIALE

15€

DE RÉDUCTION IMMÉDIATE

**SI COTISATION AVANT
LE 16 JUILLET 2022**

metaa
FO

PREMIER SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



ÉDITO

EDILLO

Le congrès du SNETAA s'est tenu après un bouleversement sans précédent, la pandémie toujours vivace, qui en annonce inévitablement d'autres : guerre en Europe, crise de représentativité voire civilisationnelle dans tout le monde occidental, réélection du Président de la République, nomination d'un nouveau gouvernement qui n'enthousiasme personne, élections législatives où on annonce une abstention record. Pourtant les colères sont là, bien présentes chez tous les salariés et retraités, elles s'expriment comme elles peuvent quand tout le monde feint de ne rien avoir subi après de ce que l'on vient de traverser... L'automne s'annonce volcanique quand l'inflation frôle des records, quand pour chacun le plein d'essence est devenu un souci, que les salaires baissent automatiquement s'ils ne suivent pas l'inflation, quand les prix de toutes les énergies et les matières premières flambent.

C'est donc au milieu de ce vacarme encore sourd que tous les militants se sont réunis en congrès pour décider de la ligne directrice pour les années à venir. Ce sont les mandats.

Les débats ont eu lieu avec force et franchise ; ils aboutissent à l'obligation de s'unir, d'être efficace pour les PLP, CPE (titulaires ou contractuels), d'avoir un SNETAA qui porte leur voix pour un avenir qui maintienne le corps des PLP, l'enseignement professionnel public et laïque, tout en assurant une formation de qualité aux jeunes avec des diplômes nationaux conduisant à une insertion professionnelle et citoyenne.

Pour redonner sens et force à notre métier. Cela passe d'abord par le bas de la fiche de paie. Cela passe par des améliorations des conditions de travail. Cela passe par l'écoute des gens sur le terrain qui sont représentés dans un syndicat spécifique inégalable par son expertise sur le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels depuis 1948. Cela passe - quelles que soient les crises auxquelles nous allons devoir faire face - par le devoir d'être solide sur nos valeurs : l'indépendance politique, la laïcité, l'efficacité sur l'amélioration de notre vie de fonctionnaire d'État, rester un syndicat d'adhérents (ni syndicalisme de refus ni syndicalisme d'accompagnement, pour un syndicalisme incarné qui n'a comme boussole que la vie réelle de ses adhérents).

Le congrès a fait la promesse d'un SNETAA FO encore plus fort au service des PLP et CPE. Le SNETAA s'oblige à être l'acteur incontournable pour la défense de notre métier. Car sans SNETAA, il n'y a plus de PLP, sans PLP, il n'y a plus de SNETAA.

Cet outil historique qui a transformé la vie de tant de professeurs de lycée professionnel, soyez certaines et certains qu'il sort renforcé pour mener tous les combats qui s'annoncent !

Nous pouvons les remporter ! À deux conditions : la première, rester connecter aux réelles revendications des professeurs et la seconde, faire ce pourquoi le SNETAA a été créé et a accompli tant de réussites, un syndicat revendicatif et réformiste.

Ensemble, vous pouvez compter sur les militants du SNETAA FO pour être vos porte-parole, vous défendre dans votre quotidien professionnel et assurer un avenir à nos corps de PLP et de CPE.

Déterminé et renforcé, le SNETAA s'engage, avec l'obligation des victoires pour notre profession !

En avant pour faire monter nos salaires, pour améliorer nos conditions de travail, pour assurer nos retraites !

En avant avec le SNETAA !



Pascal VIVIER
Secrétaire général

SOMMAIR



IAP
MAGAZINE

L'AP N° 597 SPÉCIAL CONGRÈS
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE

RÉDACTION

SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex
Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org
CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450
Directeur de la publication : Pascal VIVIER
Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI
Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO
Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT
Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO
Photographie de couverture : Agathe FERRANDEZ
Photographies : Tony GIRARDIN, Wanderson RIBEIRO
Imprimé en France

E



DISCOURS 06
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

RÉSOLUTION GÉNÉRALE 12

MOTION PÉDAGOGIE | ASH 17

MOTION CARRIÈRES 21
CONDITIONS DE TRAVAIL | HPS

MOTION RECRUTEMENT ET FORMATION 28
CATÉGORIES SPÉCIFIQUES : CPE – AED – AESH -
CONTRACTUELS – MAGE - DDFPT – ASSISTANT DDFPT

MOTION PROTECTION SOCIALE 33
ET DROITS SOCIAUX | RETRAITE | LAÏCITÉ

MOTION OUTRE-MER | ÉTRANGER 40

DÉLÉGATION ALBANAISE | SPASH 43

DÉLÉGATION CHYPRIOTE | KTOEÖS 44

LISTE DES 80 ET BUREAU NATIONAL 45

COMPOSITION DES COMMISSIONS 46
COMMISSION DES STRUCTURES
ET COMMISSION DES CONFLITS



Chers collègues, chers camarades et amis,

Nous nous retrouvons en congrès national du SNETAA-Force Ouvrière dans un contexte toujours plus bousculé.

D'abord à l'international, les guerres – ce qui était devenu des phénomènes de l'Histoire – sont à nos portes. À la différence de ce que l'on a vécu en Europe dans l'ex-Yougoslavie dans les années 90, il s'agit cette fois de l'attaque d'un État souverain contre un autre État souverain. Les guerres de territoire reviennent avec leurs massacres d'hommes et de femmes sous le joug d'un État qui a décidé de rappeler sa puissance par sa puissance de frappe. À la fois puissance militaire mais aussi puissance énergétique. Cette guerre sidère encore les populations et les sanctions internationales ne permettent pas aujourd'hui d'entrevoir une sortie rapide. On n'est pas que spectateur d'une horreur, de massacres, des avancées sur le terrain opérationnel, les populations sont sidérées et se rendent compte que ce monde globalisé, sous hégémonie qui promettait confort, consommation, tourisme de masse et une idéologie désincarnée où le monde devenait un village n'est en fait qu'un écran de fumée. Écran de fumée car ces citoyens du monde ne l'étaient que d'un monde tout aussi virtuel que leur terreau idéologique – le capitalisme ouvert, imposé comme religion – un monde au final réservé qu'à quelques-uns, les plus riches, les plus insérés qui ringardaient celles et ceux qui voulaient encore revendiquer leurs langues nationales voire leurs spécificités territoriales et leur histoire. La guerre d'aujourd'hui est entretenue par deux mondes qui se font face : les nationalistes qui revendiquent d'assurer leurs propres valeurs, souvent rabougries sur elles-mêmes, et ceux pour qui l'international est le capitalisme effréné qui exclut tous ceux qui ne veulent pas s'intégrer.

Dans nos statuts, comme dans ceux de notre confédération Force Ouvrière, nous croyons aux valeurs de paix, d'échanges. Car la guerre profite toujours aux mêmes et ce sont les mêmes de part et d'autre qui souffrent des combats qu'on leur somme de mener.

Le SNETAA, avec sa confédération Force Ouvrière, se fait chantre de la paix non négociable et d'une internationale ouvrière car ce sont toujours les travailleurs, les

petites gens comme on disait avant, qui sont les premiers à devenir chair à canon et qui perdront leur travail, leur seul moyen de subsistance. Ensemble, nous dénonçons la guerre faite à l'Ukraine, État souverain et nous pensons à sa population et aux travailleurs qui, sans l'aide internationale, ne pourraient même pas subvenir à leur subsistance première : se nourrir, nourrir sa famille et avoir un toit. Ne parlons même plus d'éducation dans un pays face à la guerre. C'est la première mission régaliennne qui est mise à mal.

Je veux dire toute ma solidarité avec les travailleurs et toute la population ukrainienne.

Cette guerre sidère les Français car ils se rendent compte que la promesse faite d'une paix éternelle n'existe pas ; c'était faire peu de cas de l'histoire.

Elle sidère plus quand il s'agit d'une guerre qui se passe à deux heures de vol de Paris, quand les conséquences sur notre quotidien sont encore masquées. Le prix de l'énergie – autre élément vital pour chacun – est devenu une autre arme. Quand on passe par la « calinothérapie » en nous promettant une hausse du prix du gaz et de l'électricité limitée à 4 %... quand dans d'autres pays d'Europe, les prix de l'énergie pour les ménages ont déjà augmenté de 10 à 20 %. Comment

pouvoir assurer des hausses de 4 % quand les salaires des petites gens sont limités ou, dans la fonction publique, bloqués depuis plus de dix ans maintenant ? Les gens n'ont pas besoin d'analystes professionnels pour comprendre qu'il va falloir encore se serrer la ceinture plus ou faire appel au système D, et j'ai pu voir en faisant le tour des académies lors des congrès combien l'imagination dépassait nos revendications voire nos mandats pour aider à s'en sortir au quotidien.

Une guerre en Europe quand les autres guerres en Afrique ou en Asie semblaient plus lointaines comme si elles étaient inoffensives. Si le quotidien des travailleurs est harassant, les militants, eux, doivent avoir cette vision globale et ne jamais oublier que la paix, la liberté, la solidarité sont un combat qu'il ne faut jamais considérer comme acquis.

Cette guerre surajoute de l'anxiété aux populations européennes, au monde occidental qui semble le seul à se sentir réellement concerné quand les événements des autres continents concernaient peu le monde occidental. Un affrontement qu'on résumait dans un rapport Nord-Sud devenu un affrontement Occident contre le reste du monde.

L'anxiété est réellement perceptible chez nos adhérents ; il n'y a pas eu un

moment dans un congrès académique où on ne m'a pas questionné là-dessus. Les collègues ne cherchaient pas véritablement de réponse mais voulaient sortir la peur, la crainte, l'effroi venus se superposer à deux ans de pandémie aux effets quasi équivalents d'un pays à l'autre. Surtout pour les pays qui avaient des structures sanitaires permettant une prise en charge des malades. N'oublions pas que ce sont les États-Unis qui subissent le plus grand nombre de morts au monde dû au Covid-19. Bien sûr les populations oubliées, les travailleurs abandonnés qui ne peuvent pas se payer une sécurité sociale égalitaire et solidaire. Là-aussi, la sécurité sociale française doit être défendue chaque jour et ne pas être considérée comme un acquis qui ne sera pas détruit par les rapaces de l'argent quand les assurances combattent chaque jour pour en faire un marché comme les autres. Avec notre confédération, nous lutterons pour une sécurité sociale qui permette à tous d'accéder aux soins en totale solidarité et en égalité face à la maladie. Nous avons vu que la situation de nos hôpitaux alors que notre système de santé était encore un modèle dans le monde il y a 30 ans, est dans un état de délabrement qui ne permet plus aux soignants, saignés dans des conditions et de travail et salariales inacceptables depuis longtemps, d'empêcher une médecine à deux vitesses : une pour ceux



qui peuvent se payer des dépassements d'honoraires et des soins en clinique à la pointe et une médecine qui fait attendre aux urgences pendant des heures tous ceux qui ont tout autant le droit de se faire soigner.

La guerre, les guerres, les pandémies nous ramènent indéniablement à l'histoire qu'on a voulu nous faire oublier, ou nier. Si elle ne se répète pas, l'histoire bégaie souvent et si elle est tragique, elle nous rappelle chaque jour qu'il faut savoir se battre pour une société égale, fraternelle, libre. Rien n'est acquis ! Rien. C'est aussi le rôle des syndicats libres et indépendants de porter avec force ces valeurs dont rien ne doit nous détourner.

Cette pandémie, on nous dit qu'on en sort. Pour combien de temps ? Pour quelle nouvelle pandémie ? N'y en aura-t-il pas d'autres ? De même, on veut vite nous faire oublier ces deux ans comme s'il ne s'était rien passé. Les familles sont bouleversées par les conséquences et du virus et des mesures sanitaires souvent non débattues. Les suicides n'ont jamais été aussi nombreux, les maladies mentales jamais autant présentes, les enfants affectés de troubles cognitifs, de problèmes de relation avec les autres ou d'apprentissage. Et on voudrait nous faire croire que ces conséquences ne sont que passagères et qu'elles n'affectent pas nos vies dans notre quotidien quand je vois qu'elles touchent nos familles, nos soeurs, nos frères, nos camarades, nos adhérents. Les militants tout autant.

Car cette pandémie et la guerre à nos portes altèrent qui nous sommes. C'est donc maintenant à savoir qui nous sommes, à quoi nous servons, quelles causes nous portons et nos valeurs.

Je sais que cela ne donne guère envie de parler de l'essentiel : la paix, la santé et nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité. De solidarité et, pour nous, syndicalistes, nos valeurs de franche camaraderie ! Encore une valeur qui, si nous pensions qu'elle était acquise, est remise en cause. Remise en cause par des militants qui ne veulent pas voir où est l'essentiel mais aussi par un individualisme imposé depuis des années par un système global, économique et politique qui par intérêt transforme le monde en un village rempli de citoyens du monde.

Ce monde individualiste qui provoque l'affrontement des nationalistes en tout genre. Je ne cesse d'en relever les manifestations diverses : le trumpisme, les nationalismes en Europe en Hongrie, en Pologne, en Autriche, au Danemark, dans les pays nordiques réputés pour leur modèle social-démocrate mais aussi en Ukraine, eh oui mes camarades ! Mais aussi en France où dans le jeu politique s'affrontent des nationalismes, conservateurs et traditionnalistes, et des mondialistes qui nous promettent confort et bonheur, auxquels nous, les travailleurs, n'avons pas encore goûté.

En France, ces événements dont personne ne peut minorer l'impact sur nos pratiques et sur nos adhérents, doivent nous obséder pour être encore plus des militants syndicaux. Militants syndicaux quand tous les représentants d'une quelconque institution – d'une administration, de l'État, d'un gouvernement – comme les représentants syndicaux sont remis en cause car nous subissons une vraie crise de la représentation pourtant annoncée par Rosanvallon et je ne cesse de rappeler le travail de fond que nous devons faire pour reconquérir la confiance des travailleurs. Combien d'adhérents en moins dans les confédérations ? Nous le savons : plus de 150 000 adhérents en moins dans la grande CGT, reléguée deuxième quand la CFDT maintient coûte que coûte mais difficilement son nombre d'adhérents. J'ai lu que ce congrès n'était qu'un congrès de militants et que les adhérents s'en foutent ! Mais non, ils ne se foutent ni de leur quotidien ni de leurs conditions de travail ni de leurs conditions salariales. C'est faux, le militant ne pense pas seul, par lui-même parce qu'il penserait, lui, « juste » ; le militant porte ce que les adhérents veulent que le militant porte. C'est ce qu'on appelle « avoir un mandat ». Alors qu'on parle de plus en plus d'enseigner la philosophie en lycée professionnel, le mandat n'existe pas en soi. Il n'est pas donné directement d'un droit... divin. Le mandat, c'est ce que l'adhérent, réellement libre et indépendant dans ce qu'il est en tant que personne, confère : le mandat, c'est important. Les anciens partis de gouvernement ont oublié ce qu'étaient les adhérents, de les écouter, de les entendre et de porter leurs voix. Le parti socialiste français en a fait durement l'expérience ; ce n'était plus qu'un parti de militants, eux-mêmes uniquement élus qui savaient mieux que quiconque ce qui était bon pour



les autres. C'est aussi vrai pour les partis des droites républicaines. Les gens ne leur donnent plus leur mandat. Pourtant il n'y a jamais eu autant de besoin de se regrouper pour exprimer ses colères et ses revendications. Ça a été le cas en France des Gilets Jaunes, mouvement historique d'un soulèvement populaire qu'aucun parti politique ni aucun syndicat n'avait anticipé. Jamais les gens n'ont eu autant besoin de vrais représentants qui portent ce qu'ils veulent. Les collectifs se montent de partout : gilets jaunes, convoi de la liberté, stylos rouges, collectifs collège-lycées-laïcité, hashtag « pas-de-vague » et plus largement des mouvements féministes comme Me Too qui lèvent des tabous. Tous refusent des représentants. Comme si celles et ceux qui ont eu ce mandat, cette mission de représenter n'avaient pas rempli leurs tâches. Pire, les gens se sentent trahis quand ils voient les batailles d'appareils, de postes éloignés de leur demande. Beaucoup ont parlé de démocratie participative quand on ne sait pas trop bien ce qu'elle signifie et comment elle peut s'exprimer.

Je crois au syndicalisme et à la charte d'Amiens. Non pas comme un bréviaire ou des mots cités pour faire genre ou des paroles lancées sans qu'on les ait lues et surtout fait siennes.

Nous avons un devoir en tant que militant : c'est porter le mandat ! C'est presque s'oublier soi pour n'être que le représentant de celles et ceux qui veulent qu'on les représente.

Nous avons du pain sur la planche pour savoir quels mandats porter mais aussi ce que les collègues veulent qu'on porte.

Je suis allé, avec les secrétaires nationaux, dans tous les congrès académiques de l'Hexagone et des Outre-mer. Nous avons rencontrés entre 1 200 et 1 500 collègues. Hormis ici ou là où les batailles d'appareils et de personnes ont primés, 93 % des collègues étaient heureux d'avoir de l'information, de pouvoir s'exprimer, d'être écoutés, de constater comment concrètement changer leurs conditions de travail qui sont leurs conditions de vie.

C'est le bilan que nous avons essayé de faire chaque jour : du syndicalisme ! Comment représenter nos adhérents et faire évoluer leur situation.

Alors si on sait faire assez traditionnelle-ment, défendre les dossiers individuels, la majorité de nos adhérents sont arrivés à un moment de leur carrière où ils attendent beaucoup de leur syndicat. Quelles valeurs il défend ? Et, non, ils ne s'en foutent pas ! Comment pragmatiquement, nous changeons leur vie, pas à pas, sans grands mots, sans mots-valises, concrètement dans leur travail, leur salaire, leur pouvoir d'achat, leurs droits.

J'ai entendu une vraie angoisse chez les professeurs de lycée professionnel sur leur avenir proche. Leur existence même, quand ils ne sont pas aveugles ou de moins en moins syndiqués... Ils savent bien que sur les dix dernières années, l'enseignement professionnel a perdu de 100 000 à 150 000 élèves. Il faudrait être naïf ou pervers pour croire que ce schéma de dégringolade puisse se pérenniser. Ils savent, et ils le disent, que le corps des PLP est mis en danger. Ils savent que c'est le seul SNETAA qui pourra leur assurer un avenir. Si le SNETAA l'a décidé. Donc nous sommes ici pour sauver le plus petit corps d'enseignants, fonctionnaires d'État, de toute l'Éducation nationale. Nous ne sommes plus que 67 000 PLP titulaires ou contractuels à enseigner, transmettre des savoirs, former à des diplômes nationaux reconnus des jeunes citoyens en devenir souvent relégués et que plus personne ne veut. 67 000 fonctionnaires sur 1,2 million de personnels de l'Éducation nationale. 67 000 PLP quand les AESH sont au nombre de 120 000. En décembre prochain qui croyez-vous qui pèsera ? Si le SNETAA est liquidé – et ils sont très nombreux à vouloir le liquider d'abord parce que les PLP ont toujours été considérés comme des sous-profs mais aussi parce que la pensée unique aime à croire que la formation professionnelle, ce n'est pas à l'École de l'assurer.

Les élections professionnelles à venir vont permettre d'accélérer le corps unique car les CAPA seront sur grands corps, nous, PLP et CPE dans la même CAPA avec les 350 000 certifiés, les CPE, les professeurs documentalistes, les professeurs de sport, les PSY-EN... Quelle organisation croyez-vous pourra porter la voix des PLP ? Et pour quel poids ? Quel impact ?

Le bilan des dernières quatre années du SNETAA est exceptionnel de réalisations concrètes pour le corps des PLP. En rem- plissant d'abord sa mission de syndicat :

défendre et assurer l'emploi. Nous avons sauvé 1 800 emplois de PLP qui se vérifient par les chiffres de la DEPP et de la DGRH. Devrions-nous en avoir honte en tant que premier syndicat de notre secteur ? Ce syndicat qui va passer par pertes et profits, non pas dans un avenir lointain, mais dans les six mois à venir, si nous décidons de ne plus porter la voix des PLP mais une voix généraliste d'un corps d'un second degré. Là aussi, beaucoup de collègues se leurrent en pensant qu'ils tireront leur épingle du jeu. Si le SNETAA ne fait rien – et c'est un choix que nous avons ici à faire ! – alors les PLP de l'enseignement général pourront être sauvés en se travestissant en PEGC quand ceux de l'enseignement professionnel seront amenés à devenir formateurs aux 1 607 heures signées par la FSU, l'UNSA et le SGEN.

Nous sommes passés devant les collègues adhérents dans les congrès académiques qui ne s'en foutaient pas du tout du bilan concret de tout le SNETAA et de comment il donne corps et vie aux PLP de plus en plus noyés dans un second degré. C'est vrai pour les emplois, c'est vrai pour l'ASH. C'est vrai pour la transformation de la voie professionnelle (TVP) dont tous les PLP se plaignent en s'en arrangeant au mieux comme ils s'en arrangeaient du PPCP, des heures de modules, des projets plus ou moins fantômes... Quel est le bilan de la TVP voulue, imposée par Jean-Michel Blanquer : nul ! Il n'a pas revalorisé les formations, n'a pas amélioré les conditions de travail, n'a apporté aucun nouveau diplôme ; la TVP n'a pas permis d'obtenir un enseignement professionnel reconnu, de qualité, qui forme le travailleur et le citoyen. Le bilan du SNETAA ? Chaque jour se remettre à l'ouvrage pour gagner heure par heure des emplois, 1 800, jour après jour mener les batailles afin d'arracher l'indemnité de prof principal pour nos collègues qui en étaient exclus, chaque jour batailler pour détricoter ici, améliorer là, écouter nos collègues.

Si nous devons regarder le premier syndicat des certifiés et des agrégés, le SNES : quel est son bilan ? Aucun recul sur la réforme du bac général et technologique ? Suppression des postes sur le second degré, aucune amélioration de travail, aucune nouvelle rémunération.

Mais nous devrions avoir honte du militantisme du SNETAA Force Ouvrière ?

À chacun ses combats, les miens, ceux que m'ont confiés les adhérents c'est de porter leur voix (et pas la mienne) et gratter tout ce que j'ai eu dès qu'il y a du grain à moudre comme le disaient les très regrettés Camarades Bergeron et Blondel ; il leur a fallu du courage à ceux-là pour aller engranger des acquis sociaux quand on les traitait déjà de traîtres à la cause !!!! J'ai une pensée pour eux que j'ai personnellement connus.

Alors le SNETAA, c'est le syndicat majoritaire qui gêne. Tout le monde. D'abord les gouvernements car il ne s'aligne pas sur une politique gouvernementale, il porte ces mandats et il négocie point à point. Il ne se limite à militer comme le disait Bernard Pabot à « un militantisme de clavier by night » mais aussi toutes les organisations syndicales qui voudraient faire taire l'enseignement professionnel.

Alors j'ai subi – m'avait-on dit – ce qu'un chef doit endosser à ce qu'il paraît : les remises en cause et les attaques ad hominem. D'abord blanquiste, je suis devenu social-démocrate. C'est vraiment mal me connaître. Quand mon modèle est la Commune de Paris, mon égérie Louise Michel, pour un soulèvement populaire, condamné par Thiers, Ferry (Jules), Gambetta et tant d'autres socio-démocrates... mais comme je ne suis pas de cette gauche « cancelisée » et ripolinée, pour plagier Michel Onfray, c'est donc que je suis de droite donc d'extrême-droite... La messe est dite, fermons le ban ! L'insulte est facile quand je n'ai jamais eu ma carte au Parti Socialiste, sans que je n'ai jamais pensé d'ailleurs qu'ils puissent être, eux, des sociaux-traîtres. Je n'interdirais jamais à aucun adhérent ni militant d'adhérer à quelque parti que ce soit mais je m'astreins, moi, à ne pas en avoir car je suis

prisonnier volontaire d'être réellement libre et réellement indépendant pour porter la voix des PLP et les mandats du seul SNETAA et de notre confédération. Dans une discussion avec Jean-Claude Mailly, la semaine dernière, alors que je lui parlais du procès qui m'était fait, il me disait combien il fallait se sentir flatté quand la colère des gens s'exprime dans une radicalité folle. Les résultats en Outre-mer en sont un exemple incroyable : au premier tour des élections présidentielles,

leçons à leur donner ; ils m'en donnent chaque jour ! Et chacun se donne bonne conscience comme il le peut et souvent à peu de frais. Il faut quand même un mélange d'arrogance et d'ignorance pour prétendre apporter une réponse unique et définitive à la colère des gens.

Occupons-nous de ce pour quoi nous sommes mandatés : les PLP, les CPE et le développement de l'enseignement professionnel. Je ne veux pas qu'il y ait chez les PLP une mémoire blessée par un sentiment de trahison et d'abandon par le principal syndicat qui les représente.

Nous avons la chance de tenir notre congrès national à la veille du congrès national de la confédération Force Ouvrière. Nous y serons et nous bataillerons fraternellement pour que l'enseignement professionnel garde toute sa place dans les mandats de FO. Mais c'est aussi une chance car nous allons pouvoir nous concentrer sur les PLP et l'enseignement professionnel. J'ai confiance en ma confédération et en celui qui devrait devenir le nouveau secrétaire général et pour qui j'ai une réelle relation d'amitié et de confiance ; ça sera une chance pour le SNETAA et il sera difficile de me faire un procès en FO. Sauf pour « les amis de FO » comme on pourrait découvrir la même tendance dans notre micro-syndicat avec « les amis du SNETAA » qui, je n'en doute pas, sauront fraternellement combien je suis un social-démocrate, je traduis : un social-traître !



Jean Luc Mélenchon a fait 70 %, un raz de marée électoral. Au second tour, les Outre-mer ont voté à 70 % pour Marine Le Pen. C'est dire combien les gens ne veulent plus qu'une chose : dire leur colère !... Ça devrait faire réfléchir les militants politiques mais je n'ai pas de

Un congrès, c'est un lieu de travail militant. Un lieu de débat. Un lieu démocratique où tout le monde et toutes les sensibilités ont leur place. Y compris pour la controverse. M'avez-vous vu interdire une expression, de sortir dès qu'on le peut tel ou tel camarade, organiser des scissions... J'écoute,

je respecte, je tends la main. Mais qu'on ne me demande pas de la tendre à chaque fois qu'on me crache dedans.

La résistance du SNETAA, c'est prouver tous les jours ces valeurs solides de solidarité, de fraternité, de laïcité. D'efficacité ! La tête dans le guidon, on pourrait se croire plus gros qu'on est... l'histoire de la grenouille qui se prend pour un boeuf, nous ne sommes que le SNETAA. Mais nous devons être le SNETAA, pleinement, en assurant toute son histoire, tous ses acquis et la fierté d'y appartenir. Avec Force Ouvrière maintenant, nous avons l'accès à l'interpro qui est une richesse indéniable si et seulement si on est d'abord SNETAA et qu'on fait ce pour quoi le SNETAA existe : porter la voix des PLP et être le vrai syndicat des PLP qui sait se faire entendre.

C'est notre façon de résister. Sans longues déclarations, sans mot-valise, sans ton péremptoire mais avec l'assurance que nos mandats sont justes car ils sont

travaillés et issus de ce qu'attendent les collègues.

Nous avons du travail sur la planche : comment sauver le SNETAA quand le corps unique arrive à grands pas et qu'il sera plus difficilement de discuter et de négocier ? Quel enseignement professionnel demain ? Comment faire que le lycée professionnel ne soit plus un lycée de la relégation ? Comment faire pour que les gamins ne nous arrivent pas aussi cabossés dans une société qui les veut invisibles ? Quels nouveaux diplômes inventer pour assurer l'emploi des fonctionnaires que nous représentons ? Comment contrer les contre-réformes si ce n'est en en proposant une maintenant pour les jeunes, pour les profs, pour les entreprises ? Car ce n'est pas l'apprentissage qui a aspiré les 150 000 jeunes qui nous manquent, non, c'est le lycée général et technologique. Il n'est pas fautif en soi. C'est d'abord le choix des familles qui veulent faire éviter à leur enfant le lycée pro car il a cette image que personne ne veut réellement lui décoller.

Moi je veux qu'on retire cette image du lycée de la relégation et, partout, j'essaie de porter une autre image de l'enseignement professionnel et des PLP. Je fais tous les jours le choix de les valoriser partout, coûte que coûte, en faisant bouger le système bien huilé, pour que les PLP soient fiers de leur mission, que la nation les reconnaisse à leur juste valeur et donc d'abord par le bas de la fiche de paie. C'est notre mission pour sauver notre boulot et l'avenir des jeunes travailleurs de ce pays !

Ici, plus particulièrement à Ronce-les-Bains où le SNETAA a su avoir un passif que nous avons réussi ensemble à dépasser, je pense à un célèbre mot de Marx qui disait que « l'histoire se répète au moins deux fois : la première fois c'est une tragédie, la seconde fois c'est une farce ! ».

Alors faisons de ce congrès, un moteur fort pour l'avenir des PLP, du SNETAA, de l'enseignement professionnel public et laïque ! Allons, ensemble, retrouvons-nous les manches, au boulot !



RÉSOLUTION GÉNÉRALE

PRÉSIDIÉE PAR MARIE-JO HUGONNOT

Co-présidée par :

Stéphanie SALICETO

Rédacteur-trices :

Corinne JULIEN

Jean-Luc DUSSOL

Frédéric WISNIEWSKI

Christelle BUTRAUD

Jean-Pierre ARDON

Julien PICARD



Le SNETAA FO réuni en congrès national du 16 au 20 mai 2022 à Ronce-les-Bains s'inscrit pleinement dans les mandats de sa fédération la FNEC-FP-FO et de sa confédération. Fidèle à la Charte d'Amiens, il appelle tous les militants, adhérents et sympathisants, à porter haut et fort pendant les 4 prochaines années, quel que soit le contexte politique et social, les valeurs fondamentales du SNETAA. Il rappelle son attachement à la laïcité, à l'indépendance stricte à l'égard du gouvernement, des partis politiques et à la spécificité de l'enseignement professionnel initial public et laïque sous statut scolaire. Le SNETAA s'opposera à toute remise en cause du statut de la fonction publique et du statut spécifique des PLP, à toute atteinte de la voie professionnelle et au caractère national des diplômes.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL / RÉFORME DE LA VOIE PRO / DIPLÔMES

Les PLP sont épuisés et désorientés par deux ans et demi de confinements successifs qui ont mis à mal l'école, les conditions d'enseignement et de délivrance des diplômes. Cela a été aggravé par le télé-enseignement imposé, en même temps que par la mise en place de la transformation de la voie professionnelle. Le SNETAA FO le réaffirme, le télé-enseignement c'est du travail déréglementé pour l'heure, c'est la casse du code du



travail et des statuts.

Le SNETAA-FO exige que l'enseignement soit exclusivement fait en classe ou en atelier, réservant l'enseignement à distance à des circonstances exceptionnelles. De la même manière toutes les réunions et instances de l'établissement doivent s'effectuer systématiquement en présentiel, sauf circonstances exceptionnelles.

Le SNETAA-FO refuse que cette modalité soit également le moyen d'assurer des remplacements devenus de plus en plus incertains faute d'enseignants.

Le SNETAA-FO défend l'emploi et des conditions de travail décentes. Il a lutté pour le maintien de toutes les heures de cours et pour plus de dédoublements en enseignement général en particulier. Le SNETAA-FO condamne des dérives fréquemment constatées dans l'utilisation

des moyens alloués. Il appartient aux PLP de rester vigilants pour faire appliquer les textes.

Le SNETAA-FO conteste la diminution des heures spécifiques disciplinaires à la suite de l'abaissement horaire hebdomadaire des élèves. Le SNETAA-FO exige la restitution de ces heures disciplinaires notamment en lieu et place des heures de chef d'œuvre afin que les PLP puissent réellement accompagner leurs élèves à travers des référentiels et des programmes qui restent ambitieux.

Le SNETAA-FO dénoncera toutes les dérives des nouveaux dispositifs pédagogiques tels que le chef d'œuvre et continuera à discuter pour faire évoluer les heures dites d'accompagnement de suivi et d'orientation, sans perdre de moyens, voire en gagner de nouveaux.

Le SNETAA-FO attaché aux PFMP comme marqueurs de la voie professionnelle, agira pour le maintien de la répartition sur les trois années de bac pro et les deux années de CAP.

Le SNETAA-FO dénonce les secondes à famille de métiers, premier pas vers moins de professionnalisation, reculant le palier d'orientation vers une spécialité et faisant perdre aux jeunes, à leur famille et aux professionnels de la lisibilité. Les familles de métiers sont utilisées pour regrouper des sections augmentant le nombre d'élèves par classe et dégradant les conditions d'enseignement. Malheureusement le choix des jeunes pourrait alors se porter vers les formations en apprentissage qui, elles, ne sont pas soumises aux familles de métiers, leur garantissant leur choix initial. Cela installe une concurrence déloyale avec la formation initiale sous statut scolaire. Pour toutes ces raisons le SNETAA-FO s'oppose aux familles de métiers.

ORIENTATION

Le nombre de jeunes en voie professionnelle ne cesse de baisser. La démographie n'est pas la seule en cause ! Le SNETAA-FO dénonce l'insuffisante orientation des élèves organisée vers la voie professionnelle initiale sous statut scolaire, au profit de l'apprentissage, et du lycée général et technologique. Le nombre d'élèves demandant une passe-

relle vers une première bac pro après une seconde GT augmente, mais les services académiques ne permettent pas toujours de répondre favorablement à tous ces jeunes en formation sous statut scolaire. Et lorsque la passerelle est acceptée, le SNETAA-FO exige que des moyens horaires supplémentaires soient attribués aux enseignants pour qu'ils puissent amener ces jeunes à la réussite.

Le SNETAA-FO rappelle son attachement à l'accueil en LP de tous les jeunes. Le SNETAA-FO exige une réelle première chance à tous les jeunes. Dans un souci de la lutte contre le décrochage scolaire, c'est le rôle de l'Éducation nationale de proposer une offre adaptée satisfaisant les projets d'orientation et de formation de ces jeunes, et cela sur l'ensemble du territoire, pour qu'il n'existe « aucun désert éducatif » de la voie pro.

Le SNETAA-FO rappelle que l'orientation est un enjeu crucial pour recruter un plus grand nombre de jeunes, leur assurer une formation et pérenniser ainsi les postes de PLP.

Le SNETAA-FO souhaite que la connaissance du monde professionnel soit au collège un élément constitutif de la culture commune. Les doivent pouvoir poursuivre leurs interventions dans les collèges, dans le respect de leur statut, afin de promouvoir l'enseignement professionnel scolaire et ses filières. Le SNETAA FO s'oppose à

l'entrée des entreprises dans les collèges.

Le SNETAA-FO veille à l'application du décret 2009-918 du 28 juillet 2009 permettant aux PLP d'enseigner dans l'enseignement supérieur. Il continue à se battre pour l'affectation prioritaire des PLP sur postes BTS.

APPRENTISSAGE

Le SNETAA-FO dénonce le recours à l'apprentissage pour apporter une réponse en adéquation aux besoins de entreprises au détriment des choix des élèves et des familles. Le SNETAA-FO condamne cette logique qui instaure un déterminisme social et géographique.

Le SNETAA-FO revendique donc que le service public de l'Éducation nationale propose une offre diversifiée de formations professionnelles sous statut scolaire sur tout le territoire sans oublier la Corse et les territoires d'outre-mer, pour accueillir tous les jeunes qui le souhaitent.

Aujourd'hui, on constate des difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs d'activité. La seule réponse portée très fort par le pouvoir politique, à grands renforts de publicité et de moyens financiers sans précédent, c'est l'apprentissage alors que la taxe d'apprentissage a baissé de 10 points dans les LP.

En atteste la multiplication par 3 en 3 ans

RÉCOLEMENT DES VOTES DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017-2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL (PAR MANDAT)

POUR : 1 850

CONTRE : 0

ABSTENTION : 115

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL EST VOTÉ À 94 %

RAPPORT FINANCIER NATIONAL (PAR MANDAT)

POUR : 1 900

CONTRE : 2

ABSTENTION : 63

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL EST VOTÉ À 97 %

du nombre de CFA. Ces formations de France compétences sous perfusion permanente sont financées au détriment des LP qui les perdent. Et comme dans ce domaine, rien n'est impossible, des nouveaux organismes sont créés en proposant des formations 100 % en ligne comme le rend possible la funeste loi Pénicaud à laquelle nous devons la dégradation de la situation de l'enseignement professionnel.

Le SNETAA-FO réclame toujours l'abrogation de la loi Pénicaud qui détourne les moyens financiers qui étaient alloués aux LP jusque-là, vers le tout apprentissage.

Le congrès du SNETAA-FO se félicite du refus de la confédération FO de signer l'accord cadre interprofessionnel sur la formation professionnelle.

Le SNETAA-FO rappelle que le lycée professionnel forme à un métier et à être citoyen, et que l'apprentissage forme à un poste ce qui limite les perspectives de carrière.

La formation par apprentissage se développe davantage à un niveau supérieur au bac. Entre 2018 et 2021, la part des titres, qualifications ou diplômes relevant de niveaux supérieurs (bac +2 et plus)

est passée de 38 % à 60 %, dépassant le nombre d'apprentis préparant des bacs professionnels ou des CAP. Cette modalité de formation s'adresse donc à des publics plus autonomes, plus mobiles, plus matures et avec déjà une solide formation générale de base.

Le SNETAA-FO redit son opposition à l'apprentissage dans les niveaux infra bac par tous les moyens mis en œuvre, qui vide nos classes de LP sous couvert de sécurisation des parcours tels la mixité de parcours ou celle des publics, et qui vient gangrener nos lycées professionnels. Les lycées professionnels sont condamnés à accueillir tous les jeunes que les milieux professionnels et les maîtres d'apprentissage ne souhaitent pas. L'hétérogénéité et les va et vient incessants deviennent ingérables.

Le SNETAA-FO refuse également l'apprentissage parce qu'il porte atteinte au statut des PLP en induisant l'annualisation des services.

Le SNETAA-FO l'affirme haut et fort : les LP n'ont pas à être le vivier, ni le « filet de sécurité » de l'apprentissage.

Valoriser la voie professionnelle sous

statut scolaire, c'est d'abord la reconnaître à égale dignité de choix pour l'avenir des jeunes, et lui donner autant de place et lui consacrer autant de moyens de publicité que pour l'apprentissage.

Dans ce contexte politique encore plein d'incertitudes, le SNETAA-FO continuera à défendre les PLP, les lycées professionnels, SEGPA, EREA, et la spécificité de la voie professionnelle sous statut scolaire et par là même les jeunes qui leur sont confiés.

Le SNETAA-FO défend les diplômes nationaux et

- se bat pour faire créer de nouveaux diplômes ouverts aux métiers du futur (numérique, environnement ...) sans mise en concurrence avec les diplômes déjà existants,
- se bat pour développer des diplômes menant aux métiers en tension, inexistant dans l'Éducation nationale, tels ceux du secteur sanitaire et social et demande notamment la création d'un CAP lié au grand âge ;
- revendique sa participation aux travaux des CPC.



SALAIRES/REVALORISATION / MISSIONS-STATUT DES PLP

Les salaires indécents dès le début de carrière, le recrutement à master 2, les affectations éloignées de leurs familles des lauréats concours et des néo titulaires, sont autant d'éléments qui justifient aujourd'hui la crise des recrutements d'enseignants.

Le SNETAA-FO exige l'abrogation du PPCR qui est un système injuste. Le SNETAA-FO exige une accélération des carrières et l'augmentation des salaires.

Alors que l'investissement des collègues dans leur carrière est toujours plus important, ils ne sentent ni soutenus ni reconnus par l'institution et sont contraints de changer de métier. Tout cela aggrave la maltraitance institutionnelle. Mais ces réalités sont balayées d'un revers de la main par le ministère et les responsables RH.

Cependant l'autre funeste loi, « la loi de transformation de la fonction publique », prévoyait déjà de multiplier les personnels contractuels et d'introduire de nouvelles modalités d'évaluation des enseignants.

Toutes les réformes s'emboîtent parfaitement et conduisent à la destruction des statuts, des dégradations des conditions de travail et du service public.

Le SNETAA-FO refuse également la seule évaluation par le supérieur hiérarchique, projet à l'image de ce qui est appliqué dans d'autres secteurs de la fonction publique.

Le SNETAA-FO rejette l'idée de clientélisme qui en découle et le projet de recrutement par les chefs d'établissement.

Cette loi fait disparaître toute notion d'équité et transparence dans la gestion des carrières par toujours plus d'arbitraire et ne réglera en rien la pénurie d'enseignants. C'est le cas pour les promotions où le « mérite » prend le pas sur l'ancienneté de service, ou pour les mutations, où plus aucun contrôle n'est possible par les élus du personnel relégués à s'occuper des seuls recours. Le SNETAA-FO dénonce la disparition du paritarisme.

Le SNETAA-FO avec sa fédération la FNEC-FP-FO s'oppose à cette loi et en demande l'abandon, car elle s'attaque





aux derniers remparts protecteurs que sont les statuts dont celui des PLP.

Le SNETAA-FO demande par ailleurs la réouverture des concours et des cycles préparatoires afin que les milliers de contractuels accèdent à la titularisation et bénéficient ainsi d'un véritable déroulement de carrière.

Le SNETAA-FO dénonce également l'autonomie des établissements, engendrant des dérives et amenant certains chefs d'établissement à faire ce que bon leur semble en dehors de tout respect des règles et procédures. L'autonomie de l'établissement n'est pas celle du chef d'établissement.

Le SNETAA-FO alerté par de nombreux collègues ne peut cautionner les nouvelles modalités d'évaluation des établissements ni les raisons qui les motivent.

Le SNETAA-FO refuse de cautionner cette mascarade qui contribue à la destruction du service public d'éducation et des statuts des personnels. Des académies s'engagent dans une gestion des personnels par établissement et par bassin en abandonnant la gestion par corps.

Le SNETAA-FO condamne sans réserve ces

initiatives qui portent également atteinte aux statuts des personnels.

Le SNETAA-FO sera toujours présent aux côtés des collègues en difficultés et fera valoir leurs droits. Le SNETAA-FO combattra par tous les moyens d'action syndicale la remise en cause des statuts et des droits des personnels.

Pour une vraie reconnaissance professionnelle,

Pour l'attractivité de nos métiers,

Pour faire sens aux acquis de plus de 50 ans de lutte syndicale.

Le SNETAA-FO exige la reconnaissance de la spécificité des missions des PLP, et que les LP soient tous inclus en éducation prioritaire avec les primes afférentes.

Le SNETAA-FO, avec sa fédération, revendique le rétablissement du pouvoir d'achat d'au moins 30 % de sa valeur et une indexation annuelle sur le coût de la vie.

Le SNETAA-FO sera dans le combat avec sa confédération pour défendre les pensions, les régimes spéciaux, le Code des

pensions civiles et militaires dont nous dépendons, et empêcher la dégradation des conditions de départ à la retraite.

Alors pour être toujours plus fort et reconnu dans ses combats, le SNETAA-FO s'inscrit dans les élections professionnelles de décembre 2022. Il y prendra toute sa place en continuant à défendre l'enseignement professionnel et ses personnels dans le cadre imposé par les accords de Bercy et la loi de transformation de la fonction publique.

C'est pourquoi, dès à présent il s'engage dans la préparation de ces élections dans les listes FNEC-FP-FO :

- pour le comité social ministériel ;
- pour les comités sociaux académiques ;
- pour les commissions consultatives paritaires des contractuels ;
- et pour les seules commissions administratives paritaires académiques restantes regroupant les CPE et les enseignants du second degré tous corps confondus.

MOTION PÉDAGOGIE | ASH

PRÉSIDIÉE PAR MARIE-ANGE AUBRY

Co-présidée par :

Dominique LAFARGUE

Rédacteur-trices :

Nicolas DEMORTIER

Marc LARÇON

Gilles GAUTHÉ

Thierry ALLOT

Muriel POUGET

Céline GRENIER

Murielle TURCHI



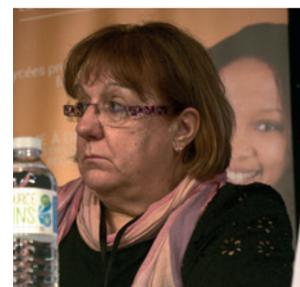
Le congrès du SNETAA-FO, réuni à Ronce-les-Bains du 16 au 20 mai 2022, réaffirme que l'École de la République doit accueillir tous les élèves afin de leur donner une éducation citoyenne, une culture et une formation diplômante. La voie professionnelle a toute sa place dans le système scolaire en tant que formation initiale publique, laïque sous statut scolaire, elle doit rester la voie principale de la formation professionnelle.

Le SNETAA-FO réaffirme avec force le caractère laïque de l'enseignement professionnel dans l'école de la République, garant de l'émancipation de tous les jeunes, de leur intégration, comme citoyens libres, dans la société et dans le monde du travail.

La mission du service public est d'offrir à une classe d'âge l'accès à des formations professionnelles choisies dans le cadre du projet personnel de l'élève.

Le SNETAA-FO rappelle qu'il s'oppose à l'apprentissage infra baccalauréat. Il refuse la mixité des publics, des formations, des parcours et les campus des métiers. Il combattra toutes les tentatives pour faire disparaître la spécificité de la voie professionnelle.

La réforme de la transformation de la voie professionnelle, voulue par le ministre Blanquer, avec la généralisation des fa-



milles des métiers, la mise en œuvre de nouveaux dispositifs pédagogiques – la co-intervention, le chef d'œuvre et l'accompagnement personnalisé modifié – est effective.

Le SNETAA-FO dénonce cette réforme, il déplore sur le terrain que les enseignants.es soient confrontés.es à de nombreuses difficultés. Il n'accepte pas que cette réforme contribue à dégrader les conditions de travail des personnels. Il exige davantage de moyens matériels, horaires et humains pour la voie professionnelle afin qu'elle soit réellement celle de l'excellence.

Le SNETAA-FO rappelle son opposition aux familles de métiers regroupant des compétences professionnelles communes à plusieurs spécialités de bac pro en classe de seconde. Elles réduisent le temps de formation professionnelle de spécialité

et reculent le palier d'orientation d'un an, avec souvent l'augmentation des effectifs par classe et la dégradation des conditions de travail des élèves comme des enseignants.es. Il est parfois impossible pour les élèves d'obtenir leur choix d'orientation en première. Pour le SNETAA-FO, la formation doit rester spécialisée dès la classe de seconde professionnelle.

L'entraînement et la certification des compétences numériques PIX (certification numérique) ne doivent pas se faire au détriment des horaires disciplinaires. Le SNETAA-FO déplore le manque de moyens pour la mise en œuvre du numérique dans la pédagogie où il prend de plus en plus de place. Les ateliers de philosophie, lorsqu'ils existent, peuvent être faits par des PLP volontaires et sur des horaires dédiés sans léser les autres disciplines.

Le SNETAA-FO tient à rappeler son attachement à la formation professionnelle dispensée par des PLP dans les établissements scolaires et exige que de nouveaux diplômes nationaux soient créés afin de proposer des formations insérantes, diplômantes pour tous les élèves du CAP au BTS.

Les intitulés des diplômes et des formations doivent être en lien avec les métiers auxquels ils préparent afin d'obtenir une meilleure lisibilité des filières professionnelles.

Le SNETAA-FO réaffirme son attachement aux diplômes nationaux et s'oppose à la délivrance de seuls blocs de compétences à la place. Il rappelle son opposition au tout CCF, à l'évaluation par compétences, aux livrets de compétences.

Le SNETAA-FO dénonce et refuse une sur-orientation des élèves de 3e vers la voie générale et technologique au détriment de la voie professionnelle. Il demande que l'orientation des élèves en voie professionnelle cesse de se faire par défaut mais qu'un vrai projet d'orientation soit construit au collège.

Le SNETAA-FO demande le retour à un vrai service d'orientation de l'éducation nationale.

Il propose une meilleure liaison collège/LP avec une vraie information à l'orientation pour les jeunes dès la 6e, faite par des PLP, volontaires et rémunérés car ils sont les mieux placés pour présenter les formations de la voie professionnelle. Chaque jeune doit pouvoir bénéficier d'une initiation aux métiers dispensée par des PLP. Pour le SNETAA-FO, des classes de 3e Prépa Métiers doivent être implantées dans tous les LP.

Le SNETAA-FO constate une limitation dans l'exécution des tâches professionnelles sur machines dites dangereuses en lien avec la réglementation. Cela rend inaccessible l'accueil en PFMP des élèves jugés trop jeunes.

Le SNETAA-FO demande un assouplissement ou des dérogations liés à l'utilisation des machines dangereuses afin de ne pas mettre en péril la formation sous statut scolaire, sachant que l'apprentissage n'y est pas soumis.

Le SNETAA-FO défend le respect de la liberté pédagogique, comme la pédagogie par projets visant notamment à l'ouverture culturelle, donnant du sens aux enseignements.

Il invite tous les enseignants.es dans les établissements, à participer aux conseils pédagogiques afin d'y porter les revendications du SNETAA-FO, il rappelle que cette instance n'a pas de pouvoir décisionnel et qu'elle ne se substitue pas aux conseils d'administration.

Le SNETAA-FO continuera à prendre toute sa place au sein des conseils d'administration afin de faire respecter les droits et garanties définis par les textes réglementaires et porter ses mandats.

Le SNETAA-FO exige que les DGH (dotation globale horaire) respectent les textes réglementaires et les horaires officiels et que chaque établissement puisse bénéficier des heures auxquelles il a droit. Il exige qu'en toute transparence, les TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline), les créations et suppressions de postes soient obligatoirement présentés puis votés en conseil d'administration avant la tenue des instances administratives relatives à ces sujets.

Dans les LP, les SEP qui ont peu de classes, les petites structures, le SNETAA-FO demande que les heures pour les coordonnateurs soient fléchées dans la DGH et qu'elles ne soient plus données en IMP.

Le SNETAA-FO réaffirme son attachement à un parcours d'enseignement du CAP au BTS ou à la licence professionnelle pour tous les élèves qui le souhaitent. Il demande l'ouverture de sections de techniciens supérieurs, ainsi que des licences professionnelles en lycée professionnel avec des enseignements assurés par des PLP.

Il souhaite que l'ouverture des CAP en 1, 2 ou 3 ans dans tous les EPLE soit étendue et adaptée aux réels besoins des élèves. Les effectifs réduits doivent être maintenus sans regroupement de sections.

La loi de 2005 pose, entre autres domaines, les principes de la compensation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Sa traduction au sein de l'éducation nationale pourrait paraître généreuse, mais sa mise en œuvre est



trop souvent inappropriée à l'intérêt de l'ensemble des élèves.

Le congrès revendique l'ouverture de CAP supplémentaires dans les LP, SEP et EREA, voire de bac pro en formation initiale sous statut scolaire publique et laïque dans les LP et EREA afin de répondre aux demandes d'orientation et de poursuite d'études de tous les élèves y compris ceux de SEGPA et d'ULIS, dans des conditions adaptées pour éviter un pourcentage trop important d'EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers) dans un même CAP qui fait perdre tout son sens à l'inclusion et rend de ce fait les conditions d'exercice maltraitantes.

Le SNETAA-FO condamne la gestion des AESH par l'intermédiaire des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés). Ce système, dans la pratique, revient à gérer la pénurie de personnels en maltraitant les élèves qui changent d'AESH très souvent et en maltraitant les accompagnants à qui il est demandé d'être très flexibles toute l'année (emploi du temps qui change, profil de l'élève qui change, lieu d'exercice qui change).

Le SNETAA-FO demande la fin des PIAL et l'affectation de chaque AESH sur l'établissement où il exerce. Le SNETAA-FO exige que le nombre d'AESH corresponde bien aux besoins identifiés par la MDPH dans ses notifications. Le SNETAA-FO exige que les AESH bénéficient d'une formation dès le début de leur contrat et puissent s'inscrire, chaque année, à des formations qui leur sont dédiées.

Le SNETAA-FO s'oppose à toute velléité de supprimer des sections, des classes ou de réduire les capacités d'accueil, au contraire, il demande des ouvertures, des créations de sections à la hauteur des besoins pour la voie professionnelle afin qu'elle soit reconnue à sa juste valeur, qu'elle garde toute sa place dans l'école de la République.

MOTION (ASH)

(ADAPTATION SCOLAIRE ET SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP)

Le SNETAA-FO rappelle le rôle indispensable des SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), EREA (établissement régional d'enseignement

adapté) et des ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) pour l'insertion des jeunes dans une formation diplômante puis dans la société.

Le SNETAA-FO réclame une réelle reconnaissance des personnels et un accès à la formation CAPPEI (certificat d'aptitude professionnel aux pratiques de l'école inclusive) pour les enseignants qui le souhaitent. Il exige que cette formation soit accessible à tout PLP qui en fait la demande et soit assurée sur son temps de service.

Il demande la reconnaissance des acquis, de l'expérience professionnelle et de l'engagement des personnels exerçant depuis de nombreuses années dans les structures de l'ASH, par la garantie du maintien de leur poste et l'attribution de l'IFP. Il condamne la perte de revenu des PLP en SEGPA, EREA et ULIS lorsqu'ils ne bénéficient plus de l'IFP.

Le SNETAA-FO demande une revalorisation de l'ISS afin de prendre réellement en compte les réunions hebdomadaires de coordination et de synthèse.

Le SNETAA-FO réaffirme lors du congrès de Ronce-les-Bains que l'ASH a vocation à dispenser à tous les jeunes requérant un enseignement spécialisé et adapté, une formation de qualité ayant pour objectif au minimum le niveau 3. L'enseignement professionnel valorise les structures de l'ASH pour les élèves et leurs familles.

Le SNETAA-FO exige que soient attribués aux SEGPA, EREA, LP et ULIS les moyens nécessaires à l'accueil, à la vie et au travail des élèves et des personnels y exerçant, permettant de remplir correctement des missions d'éducation et de formation dévolues à ces établissements et dispositifs.

Le SNETAA-FO revendique une affectation adaptée des élèves EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers). Lorsque plusieurs sont affectés dans une même classe de CAP ou bac pro il exige une meilleure prise en compte de la sévérité des troubles des élèves et du nombre d'élèves accueillis.

Le SNETAA-FO exige que dans les CDOEASD (commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré) siègent un PLP et un DDFPT (directeur délégué aux

formations professionnelles et techniques) exerçant dans les structures adaptées.

Il exige également que l'orientation des élèves dans les structures adaptées corresponde bien au profil des élèves tant pour les SEGPA, les EREA que pour les dispositifs ULIS. Le SNETAA-FO exige que tous les dossiers déposés soient étudiés afin que tous les élèves trouvent une place adaptée à leurs besoins et la prise en compte de leur handicap.

SEGPA / EREA

Le SNETAA-FO exige le maintien réel des 6e SEGPA permettant d'accueillir les élèves issus des classes de CM2 pré-orientés en SEGPA afin d'y poursuivre dans des conditions adaptées les enseignements du cycle de consolidation comme prévu dans la circulaire n°2015-176 du 28 octobre 2015. Il exige que le nombre d'élèves affectés soit clairement défini et limité à 8 maximum en atelier et 16 en enseignement général en SEGPA comme dans les EREA. Le SNETAA-FO exige que les élèves qui relèvent de la SEGPA soient orientés dès la 6e dans cette structure.

L'interdiction des machines d'ateliers pour les élèves de moins de 15 ans (2013-915 du 11 octobre 2013) et la suppression de la notion d'effectif maximum dans ces mêmes ateliers menacent l'existence même de l'enseignement professionnel dans les structures de l'ASH et le rôle des PLP est dévalorisé. Le SNETAA-FO demande l'établissement de conventions LP/SEGPA/EREA. Le SNETAA-FO exige que les dérogations prévues par le code du travail soient accordées aux élèves de SEGPA, EREA et ULIS dès la 4e.

Le SNETAA-FO demande que soit réintroduit le caractère professionnel des formations en classe de 4e et 3e des SEGPA et EREA. Il demande que soit réaffirmé le rôle des séances d'ateliers comme essentiel, tant dans la mobilisation des élèves et l'élaboration de leur projet professionnel que dans la préparation des jeunes pour affronter cette marche importante de changement d'établissement et l'intégration dans les meilleures conditions des classes de CAP qu'ils auront pu obtenir.

Le SNETAA-FO dénonce les dérives observées dans certains départements qui consistent à fragiliser les supports de

postes de PLP en SEGPA. Il exige que les 6 h d'atelier en quatrième et les 12 h en troisième soient respectées sur l'ensemble du territoire et que les supports de poste de PLP de 18 h ne soient pas dégradés.

Le SNETAA-FO demande que soit réinstaurée à tout niveau (inspection académique, rectorat, ONISEP, CIO, établissements scolaires, partenaires sociaux et parents d'élèves) la vocation professionnelle des SEGPA et EREA afin que l'admission et l'orientation des élèves vers les SEGPA et EREA soient positives pour les élèves.

Le congrès exige que tous les postes de SEGPA et EREA soient pourvus par des PLP titulaires. Le SNETAA-FO exige la création d'un poste ATDDF (assistant technique au directeur délégué aux formations) en EREA.

DISPOSITIFS ULIS

Le SNETAA-FO revendique que le coordonnateur d'ULIS en LP soit un PLP. Il revendique également que les remplaçants des coordonnateurs ULIS soient des PLP titulaires du CAPPEI (ou en cours de formation CAPPEI).

Le SNETAA-FO exige l'ouverture d'un dispositif ULIS (avec un coordonnateur et un AESH, à temps plein, par tranche de 10 élèves maximum) en LP et EREA pour la réussite de tous les élèves.

Même si le décret donne un maximum de 10 élèves par dispositif dans le second degré, le SNETAA-FO condamne les déclarations de certains départements qui dès l'ouverture du dispositif, prévoient des capacités d'accueil systématiquement augmentées de 50 %.

La surcharge induite par ces sureffectifs impose des conditions de travail inacceptables aux personnels et dégrade fortement la disponibilité auprès de chaque élève pour un suivi et un étayage à la hauteur de ses besoins.

Le SNETAA-FO demande qu'un calendrier des procédures d'affectation des élèves soit établi et communiqué par les instances administratives aux

coordonnateurs ULIS.

Le SNETAA-FO demande que les affectations sur les postes ULIS soient gérées au cours du mouvement spécifique national, le SNETAA-FO demande que l'affichage de tous les postes ULIS soit fait en amont de ce mouvement.

L'accompagnement des élèves doit pouvoir être effectif dans l'enceinte de l'établissement, durant les cours mais



aussi à l'internat et tout autant lors des PFMP. Ces périodes de formation en milieu professionnel constituent un axe essentiel de la formation professionnelle, les moyens d'un accompagnement au sein de l'entreprise selon des modalités liées à la situation de handicap sont indissociables d'un étayage cohérent pour ce pan de la formation.

DISPOSITIFS UPE2A (UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS)

Le congrès constate une augmentation

du nombre d'élèves non francophones accueillis en enseignement professionnel, dans nos structures et nos établissements. Il demande la création d'au moins un poste par LP avec la certification FLS (français langue seconde) ou FLE (français langue étrangère) et revendique le recrutement d'enseignants volontaires y compris PLP.

Les élèves allophones arrivants ne disposent du dispositif que pour une durée déterminée et relativement courte au regard des attendus. Le SNETAA-FO demande que les moyens alloués soient actualisés au fur et à mesure des arrivées permettant de poursuivre cet accompagnement tout au long de la scolarité en offrant du soutien, particulièrement en français et autant que de besoin.

Le SNETAA-FO exige que les jeunes accueillis dans ce dispositif soient comptabilisés dans les effectifs de l'établissement et qu'un nombre suffisant d'UPE2A soit créé dans chaque établissement qui accueille des élèves allophones.

Le SNETAA-FO prend acte de la récente note de service (3-2-2022) de la DGESCO et des dérogations accordées aux EANA (élèves allophones nouvellement arrivés) en France pour les épreuves d'examen à compter de la session 2022.

Concernant les élèves de lycée professionnel, SEGPA, EREA, et particulièrement dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire telle qu'elle était définie, le SNETAA-FO considère que cette autorisation, doit pouvoir s'étendre :

- à tous les élèves arrivés en France en cours de scolarité, avec une maîtrise fragile du français et qui n'ont, pas toujours, pu bénéficier d'un soutien en français seconde langue ;
- à toutes épreuves du CFG, DNB, DNB-Pro, CAP, bac pro, DMA sans limitation.

Les difficultés de maîtrise de la langue sont pour les élèves que nous accueillons un réel problème pour suivre leur scolarité.

MOTION CARRIÈRES,

CONDITIONS DE TRAVAIL | HPS

PRÉSIDIÉE PAR DANIEL CHAINIEWSKI

Co-présidée par :

Patrick DELAITTRE

Rédacteur-trices :

Fabrice COSTES

Jules NAGBO

Daniel THEVOT

Jean-Marc PIEROCHE

Jean-Marc FOISSAC

Jean-François OLMEDO



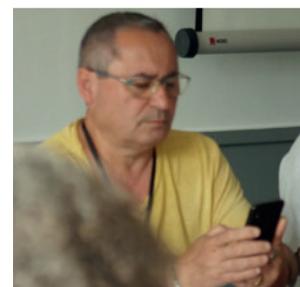
Pour les 4 prochaines années, les mandats doivent pouvoir continuer à être portés pour les PLP/CPE de la voie professionnelle en tant que fonctionnaire d'État, dans des structures spécifiques dédiées à celle-ci du collège au lycée, intervenant depuis la découverte professionnelle, CAP, bac pro, BTS et jusqu'à la licence pro. L'État doit augmenter drastiquement les recrutements de PLP dans toutes les matières en couvrant tous les besoins en titulaires.

Le congrès du SNETAA s'inscrit pleinement dans les mandats de sa fédération et sa confédération.

Augmentation des salaires, abandon du PPCR, nouvelle grille indiciaire de promotion, maintien du statut de fonctionnaire d'État et du statut particulier des PLP.

L'urgence, c'est l'augmentation des salaires et une amélioration des carrières afin de rattraper le retard accumulé suite aux attaques multiples des gouvernements successifs contre les PLP et les personnels d'éducation entraînant pertes de salaires et dégradations des conditions de travail.

Le « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), rejeté et dénoncé dès le départ par le SNETAA et FO, a montré ses insuffisances et ses limites, ne répondant en rien aux attentes des



PLP. Le PPCR a eu pour effet de ralentir l'avancement de carrière de nombreux enseignants sans leur apporter une véritable revalorisation indiciaire. Les modalités d'évaluation (rdv de carrière) génèrent des iniquités et des pressions sur les collègues.

Le SNETAA revendique un rattrapage et une augmentation de 30 % du point d'indice courant 2022 et son indexation annuelle sur le coût de la vie.

Le SNETAA exige l'abandon et le remplacement des promotions au mérite du PPCR par une grille de promotion permettant :

- ① une hausse conséquente de la rémunération des premiers échelons, avec un 1er échelon ayant un indice équivalent à deux fois le SMIC ;
- ② la possibilité pour tous les en-

seignants et les CPE d'effectuer leur carrière jusqu'à l'indice terminal de la classe exceptionnelle hors échelle.

Dans ce cadre, le SNETAA demande également pour tous les enseignants et personnels d'éducation de LP, SEP, SEGPA, EREA, la création d'une NBI de 30 points visant à prendre en compte la spécificité et l'hétérogénéité de nos élèves.

Le SNETAA constate que les différentes indemnités attribuées sans aucune transparence, représentent un pas de plus vers l'individualisation des salaires et ne sont pas une réponse à la paupérisation des enseignants.

Le SNETAA exige que toute tâche, travail ou mission supplémentaire, soit convertie en décharge horaire ou rémunérées en sus du traitement de base. Ces fonctions ou missions particulières doivent être clai-

rement définies et quantifiées en temps.

Le SNETAA revendique fermement l'appartenance des personnels de l'enseignement professionnel à la fonction publique d'État et n'acceptera aucune remise en cause du statut de fonctionnaire d'État pour tous les PLP et CPE, titulaires et stagiaires. Il exige, pour le corps des PLP, le retour à la seule référence du statut de 1992. Il réaffirme notamment son attachement indéfectible aux 18 heures d'enseignement hebdomadaire sur 36 semaines non globalisables et non annualisables. Il veillera également à ce que l'article 31 sur le suivi des PFMP soit respecté et mis en œuvre sous la responsabilité du chef d'établissement.

Face à la crise écologique et à l'augmentation des prix de l'énergie, le SNETAA-FO revendique des emplois du temps permettant de limiter le nombre de déplacements, une augmentation des indemnités kilométriques, et de l'ISSR. Concernant les zones de remplacement le SNETAA demande qu'elles soient limitées à un département ou à une surface équivalente ou en prenant en compte les particularités des académies monodépartementales ou d'outre-mer.

Le SNETAA-FO revendique une avance systématique sur frais de déplacements dès validation de l'ordre de mission, les personnels n'ayant pas vocation à être les créateurs de l'État.

De nombreux postes en LP, SEP, SEGPA ou EREA sont occupés par des contractuels, faute d'un nombre de places suffisant aux différents concours ou de postes offerts au mouvement. Trop souvent, les établissements ou les rectorats sont obligés de recourir aux services de Pôle Emploi pour trouver des personnes dont la qualification ne correspond pas forcément aux fonctions ou disciplines demandées.

Le SNETAA, en plus de la titularisation des contractuels, réclame des ouvertures de places aux concours en nombre suffisant pour combler les besoins, dans toutes les disciplines, et attribuées en totalité. Pour les académies déficitaires, le SNETAA demande la création d'un concours spécifique.

Lors du reclassement des fonctionnaires stagiaires, de multiples situations ne sont pas prises en compte, ce qui pénalise gravement les néo-titulaires. Cela est inacceptable. Le SNETAA exige que

toutes les fonctions de non-titulaires et/ou que toutes les périodes d'activités professionnelles soient prises en compte sans contrainte de temps, de lieu, de statut ou de discipline.

Les PLP sont, parmi tous les enseignants du 2d degré, ceux qui ont le plus de difficultés à muter.

Le SNETAA rappelle son attachement à un mouvement national établi à partir de règles claires et garantissant à tous un véritable droit à mutation vers l'académie de leur choix. Le SNETAA a toujours dénoncé ce mouvement déconcentré, où chaque académie a des règles et des interprétations des textes spécifiques ; dans ce cadre, le SNETAA demande le transfert des dossiers « priorité handicap » des rectorats vers le ministère afin qu'ils soient traités avec équité et que tous les postes spécifiques soient gérés au niveau national exclusivement. Il demande que, conformément à notre statut, les affectations des PLP en classe de BTS s'effectuent sans aucune barrière ni préjugé lors du mouvement spécifique. Trop souvent, ils doivent démontrer plus que les autres qu'ils ont les capacités pour y enseigner, et y sont relégués à



n'assurer que quelques heures.

Le SNETAA s'oppose à tout recrutement local, comme l'expérimentation des postes à profil (POP) par les chefs d'établissement, d'enseignants titulaires ou non.

Le congrès du SNETAA revendique que tous les postes vacants soient proposés dans le cadre d'un mouvement national ainsi que les postes de TZR nécessaires pour assurer toutes les suppléances.

Le SNETAA rappelle que tous les postes de TZR doivent être occupés par des enseignants mais dans leur propre discipline et sur leur zone de remplacement, qui ne doit pas couvrir toute l'académie et avoir au maximum la taille d'un département ou à une surface équivalente ou en prenant en compte les particularités des académies monodépartementales ou d'outre-mer.

Le SNETAA déplore une augmentation du nombre de personnels en difficulté dans l'exercice de leur métier notamment à cause des conditions de travail de plus en plus pénibles ou du recul de l'âge de la retraite mais le ministère n'accorde pas pour autant des moyens suffisants pour abonder le dispositif en postes adaptés ou mi-temps thérapeutiques et allègements de service.

C'est particulièrement vrai pour les PLP et les CPE dans les LP, SEP, EREA et SEGPA. Des personnels sont parfois à bout et se voient contraints d'être placés en congé maladie faute de solutions convenables proposées par notre administration. Cette situation par défaut ne peut satisfaire le SNETAA-FO.

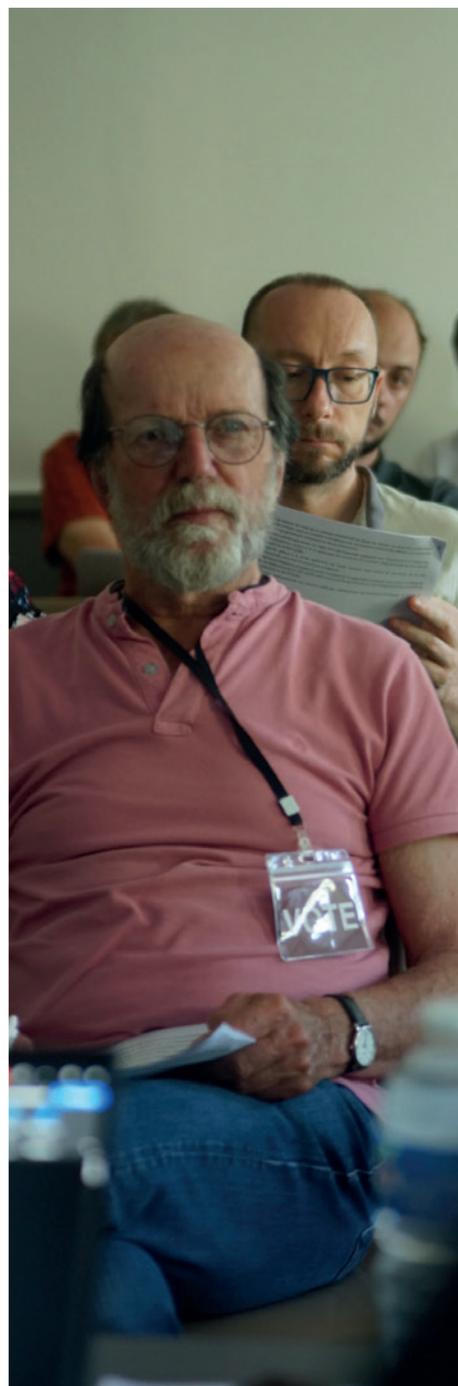
Le SNETAA demande que ces situations soient rapidement identifiées et que ces personnels soient pris en charge et accompagnés afin de faciliter la reprise du travail après un arrêt ou de trouver une solution adaptée à chacun, voire de changer pour une activité professionnelle véritablement choisie.

Que ce soit par le biais d'une véritable seconde carrière ou par celui d'une cessation progressive d'activité, le SNETAA demande que l'État propose à tout personnel qui le souhaite des solutions pour finir sa carrière dignement. À cet effet, le SNETAA-FO demande que les postes de réadaptation soient à la mesure des besoins constatés et répondent aux

possibilités des personnes concernées.

Améliorer toutes nos conditions de travail et de sécurité, restaurer le respect et l'autorité des enseignants, lutter contre les violences, mettre fin aux harcèlements.

Le SNETAA dénonce la mise en place des



RH de proximité qui renforce l'entrée dans un système managérial et qui ne saurait se substituer au rôle des syndicats.

La première cause d'épuisement des collègues est l'enseignement en classe entière à des élèves en grande difficulté

sociale et/ou scolaire.

Le SNETAA demande l'attribution de moyens correspondant aux besoins des publics de nos établissements afin de permettre l'augmentation des temps d'enseignement à effectifs réduits. Les effectifs réduits doivent être la norme pour la voie professionnelle.

Le SNETAA revendique le recrutement de personnels spécifiques : AED, AESH, psychologues scolaires, éducateurs, infirmiers, etc., autorisant la mise en place de structures au sein de l'établissement pour offrir une remédiation et une prise en charge pour les élèves les plus difficiles en dehors du groupe classe. Le SNETAA-FO revendique un vrai salaire pour les AESH.

Le SNETAA dénonce le nombre élevé et grandissant de violences et incivilités commises dans les établissements. De même, face à la montée des violences, des intégrismes et des radicalisations, le SNETAA réclame que l'État prenne la mesure réelle du phénomène et utilise tous les moyens indispensables pour protéger tous les membres de la communauté éducative.

Le SNETAA demande que le droit de retrait soit automatiquement garanti dans les situations de violence physique ou psychologique, lorsque les personnes présentent un motif raisonnable de penser qu'il existe un danger grave et imminent ou lorsque la sécurité n'est plus assurée (article 4131-1 du code du travail).

Le SNETAA rappelle que l'enseignant n'est pas responsable du climat de violence scolaire dans l'établissement, mais en est la victime tout comme les élèves. On ne peut banaliser cette violence, c'est pourquoi le SNETAA appelle les collègues à ne jamais rester isolés, à rompre la loi du silence, à faire preuve de solidarité et, dans tous les cas, à signaler les problèmes à la hiérarchie et à alerter le SNETAA académique voire national.

La violence ne peut être combattue individuellement, seules des actions collectives en viendront à bout. Il ne doit y avoir qu'une seule politique mise en place dans tous les établissements, celle de la « tolérance zéro ». Le SNETAA demande à ce que la parole et la place des enseignants, perdues ces dernières années, retrouvent pleine autorité.



RONCE-LES-BAINS

DU 16 AU 20 MAI 2022







Le SNETAA exige que tous les faits de violence physique ou verbale soient signalés et portés à la connaissance de la communauté éducative afin qu'ils soient suivis du traitement qu'ils nécessitent.

Le congrès du SNETAA demande la prise de mesures immédiates visant à restaurer un climat serein de travail dans les établissements, garantissant la sécurité physique, la santé mentale de tous les personnels et des élèves. À savoir :

- l'utilisation systématique de mesures conservatoires dans l'attente d'une décision de sanctions ;
- la modification des règles de convocation du conseil de discipline pour le rendre de droit à la demande de la majorité de l'équipe enseignante de la classe et convocations systématiques en cas d'agression physique comme le prévoit le code de l'éducation ;
- l'attribution systématique et rapide de la protection juridique et fonctionnelle du recteur en cas d'agressions physiques ou de menaces ou de harcèlement envers un enseignant (article 11 de la Loi du 13 juillet 1983, Loi Le Pors). Cette protection fonctionnelle ne doit pas se borner à une seule aide juridictionnelle mais se doit de l'être de tous les instants. Ces mesures de protections doivent être effectives et immédiates lorsqu'un enseignant est en danger, y compris en l'isolant de l'établissement ;
- la transparence par la communication des incidents et des sanctions prises dans les classes et les établissements et informations à l'équipe éducative lors de l'accueil des élèves exclus d'autres établissements ;

- l'arrêt des « inspections sanctions » pour les collègues signalant des dysfonctionnements en classe. Le SNETAA rappelle que le signalement d'incidents, quel qu'en soit le nombre, ne relève pas d'une « mauvaise gestion de la classe » mais fait souvent suite à l'absence de sanction lors des premiers incidents signalés ou à la non-application des sanctions décidées.

Le SNETAA rappelle le rôle de chacun dans l'établissement : l'enseignant ou la vie scolaire constate le manquement au règlement intérieur et demande une sanction. Le chef d'établissement met en œuvre et applique la sanction.

Le SNETAA exige que l'État mette tout en œuvre pour restaurer l'autorité et le respect des enseignants.

Le SNETAA constate un accroissement de pratiques intolérables liées aux nouveaux moyens d'enregistrement du son, de l'image et de diffusion sur les réseaux dits « sociaux ». Le SNETAA demande une stricte application de la loi.

Le SNETAA exige que l'institution reconnaisse ces pratiques comme actes de violence et en tire les conséquences. Il demande que les sanctions soient à la hauteur des préjudices subis.

Face à une diversité des publics de plus en plus grande et aux responsabilités engagées par les adultes dans le cadre des activités pédagogiques, éducatives et péri-éducatives, le SNETAA demande : plus de transparence dans l'information des équipes éducatives sur les élèves dits « à risque » (comportement violent, consommation de produits illicites, situations médicales ayant une incidence potentielle sur le choix des activités) dans

le respect du secret médical.

Le SNETAA déplore le nombre grandissant, quel que soit l'auteur, de situations de harcèlement moral au travail. Cette situation étant maintenant reconnue aussi dans la fonction publique, il exige que tous les moyens d'accompagnement psychologiques et/ou juridiques soient mis en œuvre pour aider les victimes. Il demande l'application du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique.

Le SNETAA rappelle que la loi de 2005 concernant l'insertion professionnelle des personnes handicapées oblige l'Éducation Nationale, comme les autres employeurs, à son application sans discrimination et à l'aménagement des locaux, des accès, des postes, à l'amélioration de leurs conditions de travail et à les maintenir dans l'emploi et on en demande la stricte application des maintenant.

À cet effet, le SNETAA incite les collègues vivant un handicap reconnu à se signaler auprès de leur rectorat afin de clarifier leur situation et faire valoir leurs droits.

En cas d'accident du travail, le SNETAA demande la stricte application des règles du CITIS pour l'imputabilité au service des accidents de travail et ce dans toutes les académies.

Le SNETAA rappelle qu'aucun déplacement hors de son établissement ne peut s'effectuer sans ordre de mission. Pour la visite des stages, PFE, PFMP, le SNETAA demande que puisse être utilisé le véhicule de service de l'établissement.

En cas d'utilisation de véhicule personnel, le SNETAA exige la prise d'une assurance complémentaire dudit véhicule par l'éta-

blissement, que tous les frais engagés soient pris en charge et notamment une augmentation du remboursement des frais kilométriques prenant en compte l'augmentation des prix de l'énergie.

HYGIÈNE/PRÉVENTION/SÉCURITÉ

Faire des constats systématiques, prévenir et protéger des risques et expositions : amiante, radioactivité, iode, COVID, gel, masques, droit à la déconnexion, télétravail...

Le rectorat doit permettre aux membres du CHSCTA et CHSCTD d'accomplir, sans contraintes, les missions qui leur sont dévolues par l'accord et le protocole. Il faut que toutes leurs préconisations et analyses soient impérativement prises en compte. C'est pourquoi le SNETAA-FO demande l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui affaiblit les prérogatives des CHSCT.

Le SNETAA dénonce le non-respect par l'Éducation nationale des mesures réglementaires en matière d'hygiène, prévention, santé, sécurité et conditions de travail, il en exige la mise en application stricte et immédiate. Le SNETAA demande la mise en place et la prise en charge de la surveillance médicale régulière, en fonction des risques liés aux pratiques et/ou expositions disciplinaires des personnels titulaires, non titulaires, que ce soit lors du recrutement ou au cours de la carrière conformément à tous les textes et normes en vigueur.

D'autre part le SNETAA exige que tous les personnels puissent travailler en sécurité et en pleine connaissance des risques liés à leur fonction. C'est pourquoi, il est indispensable que l'employeur fournisse tous les équipements de protection nécessaires,

organise des stages de formation et de prévention régulièrement, détecte tous les risques professionnels (amiante, bruit, poussières, etc...) et protège de ceux-ci, mette aux normes toutes les machines et respecte l'ergonomie dans la conception des postes de travail.

Le SNETAA considère que le télétravail est, de façon générale, inadapté à l'enseignement. Il crée et accentue des inégalités de fait entre les élèves (manque de matériel, conditions de travail différentes, etc...). Le SNETAA insiste sur le caractère exceptionnel de ce dispositif et rappelle qu'il est basé sur le volontariat et encadré légalement (loi de 2006).

Le SNETAA rappelle que le droit à la déconnexion est inscrit dans la loi (loi El-Khomri du 8 août 2016) et en demande son application dans la fonction publique.

Le SNETAA exige qu'il y ait une réelle mise à disposition du registre de signalement d'un danger grave et imminent, du registre santé, sécurité au travail, ainsi que du danger grave d'exposition aux risques vers les services concernés dans tous les établissements (décret n°82-453 du 28 mai 1982).

Le SNETAA rappelle que la mise en application de toutes ces règles ne peut se faire sans personnels qualifiés et passe obligatoirement par un nombre de postes suffisant en personnel médicosocial (infirmières, assistantes sociales...) dans tous les établissements, en médecins du travail, en assistants de prévention volontaires déchargés et encadrés par les conseillers de prévention départementaux et académiques... Il est également nécessaire d'instaurer une vraie médecine du travail dans l'Éducation nationale pour permettre le suivi régulier des personnels

et participer à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Le SNETAA exige que l'article L4121-2 du code du travail établissant, les 9 principes généraux de la prévention, qui incombe à tout employeur (dans le cadre de toute pratique professionnelle) soit réellement mis en place ; et demande qu'une enquête rectorale soit diligentée afin d'en tirer les conclusions permettant l'application de la prévention.

Le SNETAA observe du reste que le principe administratif du devoir de réserve, qui peut être utilisé pour museler les victimes, entre en complète contradiction avec les mesures européennes relatives aux droits des personnes qui garantissent notamment la liberté d'expression.

Le SNETAA exige que toutes ces règles soient appliquées, comme le prévoit le code du travail (livres I et IV) dans le privé, en application de l'accord du 20 novembre 2009.

Le SNETAA, veillera à la stricte application des textes existants dans toutes les structures de la voie professionnelle, pour tous les personnels.

Le SNETAA privilégiera la conquête de droits nouveaux par l'action syndicale, pour cela un maillage de tous les établissements LP, SEP, SEGPA, EREA est la priorité garantissant un accompagnement au plus près de ses adhérents et des PLP, CPE, AED et AESH.

C'est cette représentativité des sections syndicales dans les établissements qui permettra d'engager, si besoin le rapport de force.



MOTION RECRUTEMENT ET FORMATION, CATÉGORIES SPÉCIFIQUES :

**CPE – AED – AESH - CONTRACTUELS –
MAGE - DDFPT – ASSISTANT DDFPT**

PRÉSIDIÉE PAR FRANÇOISE VAÏSSE-ANTOINE

Co-présidée par :

Maxime SANCHEZ

Rédacteur-trices :

Christophe DENAGE

Nicolas ROBERT

Alain PIAT

Nadia HALLAF-COHEN

Françoise BUREAU

Véronique ROGER

Patrick CHAPELAND

Paul DEVAUX



Le congrès du SNETAA-FO s'inscrit pleinement dans les mandats de sa fédération et de sa confédération.

Le SNETAA-FO rappelle que le métier de PLP repose sur une pédagogie qui a fait ses preuves et revendique avec force la bivalence des PLP en enseignement général, élément fondamental du corps des PLP et de fait, une nécessité pédagogique. La spécificité des PLP d'enseignement professionnel est primordiale, elle permet une formation en adéquation avec les diplômes préparés.

Le SNETAA-FO défend le métier de CPE et sa spécificité professionnelle, auprès des jeunes et en étroite collaboration avec les PLP.

Le SNETAA-FO défend tous les personnels dans nos établissements, notamment les plus précaires.

RECRUTEMENT DES PERSONNELS

Le SNETAA FO s'oppose à la mastérisation.

Le SNETAA-FO condamne l'augmentation de « non admis » à la titularisation et dénonce la déprofessionnalisation des contenus de certains concours des disciplines professionnelles. Ces concours doivent être des concours disciplinaires et non des concours par champ professionnel. Dans certaines disciplines professionnelles, les conditions d'accès au concours avec master sont inadaptées, cette qualification étant inexistante. L'accès aux concours PLP interne et réservé, accompagné d'une formation spécifique, doit permettre la titularisation de tous les candidats enseignants contractuels. Les élèves méritent des enseignants titulaires et formés.

Le SNETAA-FO s'oppose à la « cdisation »

comme réponse à la titularisation des contractuels. Le concours doit rester le seul moyen d'accès aux emplois de la fonction publique. Le SNETAA-FO exige le retour d'un plan de résorption de la précarité avec un nombre de places suffisant aux concours dans toutes les disciplines. Toutes les places proposées doivent être pourvues.

Le SNETAA-FO rappelle avec force son attachement au recrutement national par des concours nationaux avec une gestion nationale des personnels et dénonce avec fermeté toute tentative de remise en cause de ce principe. Le SNETAA-FO s'oppose au blocage des postes et rappelle que « tout poste vacant doit être mis au mouvement » comme l'exigent les textes.

Le SNETAA-FO revendique pour les stagiaires 18 H qu'il ne soit plus fait référence à la discipline enseignée en

tant que contractuel, si elle est différente de la discipline de recrutement pour le maintien dans l'académie.

Le SNETAA-FO demande que chaque contractuel et stagiaire, bénéficie d'un tutorat et d'une formation dès sa prise de fonction.

Le SNETAA-FO rappelle que le tutorat doit s'inscrire dans un rôle de conseil et de formation.

FORMATION INITIALE DES PERSONNELS

Le SNETAA-FO revendique toujours et encore une formation spécifique par des formateurs spécifiques, pour un personnel spécifique, les PLP. Les formations en INSPE ne sont pas toujours adaptées.

Les PLP doivent être mieux armés pour faire face aux défis de leur métier. Ils doivent recevoir de leurs pairs une formation initiale adaptée à la spécificité de l'enseignement professionnel, sans que soit exigée d'eux une charge de travail trop lourde. Enseigner est un métier qui s'apprend avec des contenus d'enseignement de formation en rapport avec les métiers. Le SNETAA-FO dénonce la négation de la spécificité des métiers par une formation universitaire trop généraliste et l'utilisation des stagiaires et des étudiants en pré-professionnalisation comme moyens d'enseignement, sans formation préalable.

Le SNETAA-FO revendique un lieu de formation indépendant des universités, commun à tous les stagiaires d'un même corps. La formation doit comprendre, entre autres : une formation concrète sur la gestion de classe adaptée à l'enseignement professionnel ; l'intervention des personnels des autres catégories

qui sont en relation avec les jeunes de l'enseignement professionnel (infirmière, CPE, psy-EN, protection judiciaire de la jeunesse, assistante sociale...) ; un plan de formation sur la gestion des conflits, de la violence et une formation adaptée aux élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap.

Le SNETAA-FO réaffirme qu'un concours national doit correspondre à une formation nationale. Les stagiaires, quel que soit le concours de recrutement, doivent avoir la même formation dans les mêmes conditions et adaptée aux publics accueillis en LP, SEP, SEGPA et EREA.

Le SNETAA-FO dénonce le recours aux alternants M2. Ces étudiants ont une classe en responsabilité sans aucune formation professionnelle préalable. Le SNETAA-FO exige le retrait de ce type de recrutement par alternance.

FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

Le SNETAA-FO réaffirme le droit à la formation continue en présentiel sur le temps de travail tout au long de la carrière, pour tout personnel qui le demande, adaptée aux évolutions du métier de PLP, des référentiels et des disciplines. Ce droit s'accompagne de l'obligation pour l'administration de prévoir le remplacement des enseignants quand ils sont en formation. Les formations à destination d'un public volontaire doivent être diversifiées et proposées en nombre suffisant à tous. Le SNETAA-FO dénonce les formations à public désigné, le plus souvent restreintes à un enseignant par établissement, dans la discipline, devant lui-même par la suite former ses collègues sans rétribution supplémentaire.

Le SNETAA-FO s'insurge contre la dimi-

nution constante du temps de formation dû aux enseignants et le refus d'accorder les formations sous prétexte de nécessité de service. Il demande l'application stricte du principe de nécessité de service. Le SNETAA-FO demande le financement nécessaire et suffisant pour assurer des formations professionnelles de qualité, frais de déplacement compris.

La reconversion doit être accessible aux PLP.

Le SNETAA FO exige que tout PLP en reconversion (contrainte ou choisie) bénéficie d'un réel accompagnement pour un accès facilité au métier de son choix avec une formation adéquate dans un cadre national.

Le SNETAA-FO revendique l'accès à la formation et à la certification FLE/FLS et aux postes correspondants pour les collègues volontaires.

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Avec ses valeurs : laïcité, indépendance, autonomie, le SNETAA-FO a toujours veillé à défendre et promouvoir le métier de CPE, tel qu'il a été conçu et dans l'esprit de son évolution. Le SNETAA-FO réaffirme que face à la déréglementation mise en place par les différents gouvernements, le maintien du corps des CPE et le respect des prérogatives statutaires sont essentiels.

Le SNETAA-FO réaffirme son attachement au statut et aux missions des CPE définis dans la circulaire de 1982 et le décret de 1970. Il refuse son remplacement pur et simple par la circulaire du 10 août 2015 qui n'a fait qu'alourdir la mission des CPE.

Le SNETAA-FO refuse de se voir soumis à une éventuelle territorialisation.



Le SNETAA-FO exige :

- la reconnaissance effective de la spécificité du métier de CPE non assimilable à celui des personnels de direction ;
- la création d'un corps d'inspection spécifique issu du corps de CPE ;
- l'abandon de la place de droit au CA ;
- la reconnaissance financière de toutes missions supplémentaires en sus du traitement de base ;
- un déroulement de carrière permettant à tous les CPE d'accéder à la classe exceptionnelle.
- la possibilité de faire une rotation sur les semaines S+1 et R-1 lorsqu'il existe une équipe de plusieurs CPE ;
- l'abandon du mouvement de mutation à gestion déconcentrée pour un droit à mobilité en une seule phase inter sur tous les postes vacants ;
- la création de postes de CPE en nombre suffisant dans tous les établissements y compris les EREA ;
- la création d'un taux d'encadrement d'un CPE pour 250 élèves.

AED = ASSISTANTS D'ÉDUCATION

Le SNETAA-FO revendique pour les AED, personnels de la vie scolaire auprès des CPE, une vraie reconnaissance de leur métier :

- la création d'un statut et d'un concours spécifique AED ;
- une revalorisation immédiate et significative à la hauteur des missions ;
- un cadrage national des règles de gestion et de recrutement et le respect des missions réglementaires à visée

éducative ;

- le recrutement académique et non plus par établissement ;
- les indemnités REP-REP+ ;
- une véritable reconnaissance de l'implication dans les équipes pédagogiques en leur attribuant l'ISOE ;
- une formation adaptée dès leur prise de fonction et sur le temps de travail ;

AED en préprofessionnalisation, main d'œuvre enseignante et de remplacement à bas coût ;

- avec l'accès à la titularisation des AED, le SNETAA-FO exige une grille de rémunération permettant la déprécarisation et la garantie d'une véritable évolution de parcours tenant compte de leur expérience professionnelle ;
- le SNETAA-FO demande que les AED bénéficient de l'ensemble des droits et garanties (maladie, congé, action sociale.) au même titre que les titulaires.

LES CONTRACTUELS ENSEIGNANTS

Le SNETAA-FO réaffirme son opposition au recours massif de contractuels pour des emplois publics et au travail précaire sous rémunéré qui s'institutionnalise.

Il exige une revalorisation salariale des contractuels en cohérence avec la rémunération des titulaires.

Le SNETAA-FO exige un plan de titularisation. Le SNETAA-FO dénonce la baisse importante du nombre de places offertes aux concours et exige la réouverture des concours et des cycles préparatoires dans toutes les disciplines pour permettre aux contractuels l'accès à la titularisation. Il dénonce le fait que les personnels contractuels soient la variable d'ajustement budgétaire des académies.

Le SNETAA-FO exige que tous les postes offerts aux concours soient pourvus et que des listes complémentaires soient ouvertes. Le SNETAA-FO exige que les règles de reclassement des contractuels enseignants soient revues pour permettre dans tous les cas la prise en compte des années d'expérience professionnelle privée et publique, en continu ou non.

- la reconnaissance financière de toutes missions ou tâches supplémentaires en sus de la rémunération de base. La possibilité de bénéficier d'heures supplémentaires pour les remplacements de courte durée entre AED ;
- le SNETAA-FO dénonce la dérive des



Le SNETAA-FO réaffirme son opposition à la volonté clairement affichée par les pouvoirs publics d'avoir un « volant » de contractuels adaptables à tout type de publics et de situations.

Le SNETAA-FO exige une renégociation relative à la loi de cadrage national et de gestion financière des contractuels enseignants. Le SNETAA-FO exige un cadre national des pratiques de recrutement, de rémunération et de gestion des agents contractuels, notamment dans la reprise de l'expérience professionnelle.

Le SNETAA-FO exige le strict respect des dispositions réglementaires prévoyant les cas de recrutement des contractuels (temps partiel/temps complet, besoins permanents/besoins temporaires).

Il demande qu'à l'approche des 6 ans de contrat tout contractuel soit placé dans les conditions d'être cdésisé. Le SNETAA-FO exige l'attribution d'un temps complet pour toute quotité au delà de 70 %, conformément à la réglementation.

Le SNETAA-FO exige la possibilité de dérouler un parcours de manière effective sur l'ensemble des niveaux prévus par les textes, avec un avancement garanti à l'ancienneté encadré par une grille nationale unique.

Le SNETAA-FO dénonce la pression exercée sur les personnels contractuels quant à leur future affectation. Il demande une gestion du mouvement dès le mois de juillet avec la prise en compte des priorités légales et de l'ancienneté de service.

Le SNETAA-FO demande pour tous les contractuels le bénéfice d'un tutorat, d'un plan de formation dès sa prise de fonction et sur son temps de travail.

Le SNETAA-FO exige une véritable portabilité du CDI dans toutes les académies sans conditions avec la reprise du même contrat et le maintien de la rémunération, seules garanties d'un droit à la mobilité effectif. Les personnels doivent pouvoir également bénéficier du congé mobilité dès qu'ils en font la demande.

Le SNETAA-FO demande une amélioration des conditions et d'octroi des congés maladies alignés sur le régime des titulaires. Il demande le retour à une gestion ministérielle et académique de ceux-ci

avec l'abandon des jours de carence.

MAGE MAÎTRE AUXILIAIRE GARANTIE D'EMPLOI

Le SNETAA FO continue de défendre le statut de MA. Il exige la réévaluation des grilles de rémunération afin de permettre aux MA de réelles perspectives d'évolution de carrière.

AESH = PERSONNELS CHARGÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Le SNETAA-FO dénonce le caractère précaire de l'emploi induisant la faible attractivité de la fonction.

Le SNETAA-FO demande le recrutement de personnels AESH à la hauteur des besoins pour faire face au nombre grandissant d'élèves à besoins particuliers en LP-SEP- EREA-SEGPA- et la reconnaissance de cette fonction comme un métier à part entière. **Il exige :**

- la création d'un statut d'AESH et d'un concours spécifique ;
- le recrutement sur des emplois à temps plein de 24 H et rémunérés comme tel ;
- le recrutement dédié d'AESH en LP-SEP- EREA- SEGPA, pour répondre à la spécificité des formations et des publics avec la possibilité pour les volontaires de poursuivre l'accompagnement lors des PFMP ;
- une véritable formation sur le temps de travail compensée par un remplacement. Cette formation doit se faire dès le recrutement et prendre en compte la spécificité des formations en LP et les difficultés rencontrées par les jeunes qu'ils accompagnent, y compris dans les entreprises ;
- une revalorisation significative et immédiate à hauteur de la mission ;
- les indemnités REP – REP+ ;
- le remboursement systématique des frais de déplacement et la fourniture des équipements de protection individuelle nécessaires aux missions en LP- SEP- EREA- SEGPA .

Le SNETAA-FO demande que les AESH



bénéficient de l'ensemble des droits et garanties (maladie, congé, action sociale...) au même titre que les titulaires.

DIRECTEURS DÉLÉGUÉS AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES (DDF)

Le SNETAA-FO rappelle que le DDF conserve le statut de professeur, qu'il n'est pas un personnel de direction et qu'il refuse en conséquence la lettre de mission, l'application stricte de la circulaire de 2016 est suffisante.

Le SNETAA-FO exige, comme la circulaire le précise, la présence du DDF aux différentes instances de l'établissement.

Le SNETAA-FO revendique pour chaque DDF un assistant technique DDF, recruté au sein des professeurs du domaine professionnel ou technologique et doit pouvoir s'appuyer sur les services administratifs de l'établissement.

Le SNETAA-FO exige le maintien des postes de DDF dans tous les établissements en cas de fusion ou de regroupement d'établissements.

Le SNETAA exige la création de poste de DDF dans tous les LP, SEP et EREA.

Le DDF en mesure de carte scolaire doit pouvoir bénéficier d'une réaffectation prioritaire sur le poste vacant le plus proche.

Le SNETAA-FO exige que tous les postes vacants soient mis au mouvement et le respect du droit à mutation pour tous les DDF titulaires.

Le SNETAA-FO rappelle que le recrutement des DDF doit se faire conformément à la circulaire du mouvement et non à la convenue de certains chefs d'établissement. Le SNETAA-FO dénonce les manœuvres faites par certains personnels de direction et/ou inspecteurs pour éviter l'affectation de certains collègues.

Le SNETAA-FO exige que le droit à la formation prévu par la circulaire soit accordé pour tous les DDF.

Le SNETAA-FO exige que le droit à mutation soit respecté pour tous les DDF titulaires et que les refus d'affectation soient motivés.

Le SNETAA-FO revendique pour les DDF :

- des indemnités d'examens pour les épreuves pratiques professionnelles ;
- une juste rétribution par l'augmentation de la NBI ;
- la rémunération de toutes missions supplémentaires en sus du traitement de base ;
- l'indemnité de responsabilité unique au taux maximal pour tous quelle que soit l'importance de l'établissement ;

- les mêmes chances d'accéder à l'agrégation par liste d'aptitude sans aucune discrimination de corps (PLP/certifiés).

Enfin, le SNETAA-FO exige du MEN des négociations pour l'aboutissement des revendications légitimes des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et de leurs assistants.

ASSISTANTS TECHNIQUES AUX DIRECTEURS DÉLÉGUÉS AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES (ATDDFPT)

Le SNETAA-FO demande la création de postes d'assistants pour tous les DDF et l'affichage de ces postes au mouvement spécifique national.

L'assistant DDF est issu du corps des PLP ou des certifiés et placé sous l'autorité fonctionnelle du DDF. Ses missions ne peuvent être donc que des missions relatives à la circulaire des DDF.

Le SNETAA-FO revendique pour l'assistant technique DDF :

- une valorisation par la NBI ;
- le droit aux indemnités d'examen pour les épreuves pratiques professionnelles ;
- la reconnaissance de toutes missions supplémentaires en sus du traitement de base.



MOTION PROTECTION

SOCIALE ET DROITS SOCIAUX | RETRAITE | LAÏCITÉ

PRÉSIDIÉE PAR JEAN-PIERRE SINARD

Co-présidée par :

Christophe SEGOND

Rédacteur-trices :

Yves-Henri SAULNIER

Laurent BEVERAGGI

Francis STOFFEL

Stéphane CONTAMINES

Frédéric ASLER

Éric DUFFOUR

Raymond VALADE



Le congrès du SNETAA rappelle son attachement indéfectible au système de protection sociale et de Sécurité sociale qui permet à tous d'accéder aux soins. Au service d'une plus grande justice sociale, la Sécurité sociale repose sur les principes d'égalité et de solidarité, à l'inverse des compagnies d'assurance privée à but lucratif qui pratiquent la discrimination au risque, indépendamment de la participation financière.

Le congrès du SNETAA-FO tient à réitérer avec force son attachement à la cotisation sociale comme principale source de la Sécurité sociale.

Le congrès du SNETAA constate que les lois de finances de la Sécurité sociale successives conduisent à ce que l'analyse financière de la contrainte des dépenses publiques l'emporte sur l'intérêt des soins nécessaires aux assurés sociaux, ce qui a pour conséquence une dégradation de notre système de santé.

Le congrès constate aussi que la part prise par les cotisations sociales baisse, alors que celle des impôts et taxes affectées augmente, dénaturant les principes même de la Sécurité sociale, préparant ainsi les assurés sociaux à une privatisation de la



protection sociale.

Le congrès condamne une telle régression sociale qui oppose les assurés sociaux les uns aux autres et supprime la solidarité intergénérationnelle.

L'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'État a été mise en place pour la fonction publique. Le congrès rappelle qu'avec cet accord le gouvernement a étendu l'accord national interprofessionnel de 2016 aux personnels de la fonction publique, en proposant de financer à 50 % l'adhésion obligatoire à une protection sociale complémentaire santé (PSCS).

Le congrès prend acte de la réparation d'une injustice par rapport aux salariés

du privé qui bénéficiaient d'une telle intervention des employeurs depuis 2016. Toutefois le congrès d'une part remarque que les conditions de mise en œuvre ne sont pas les mêmes pour les actifs et les retraités et, d'autre part, le congrès constate que, par le biais de cette obligation faite à l'employeur, c'est un pas vers la privatisation de la protection sociale des salariés par l'introduction des assurances privées, dans la protection sociale des salariés.

Le SNETAA-FO exige que soit garantie aux agents la liberté de choix de leur mutuelle.

Le SNETAA-FO exige que le panier de soins comporte suffisamment de garanties pour éviter les surcotisations et qu'il reste couplé au volet prévoyance. Le congrès réaffirme son attachement aux fondements de la Sécurité sociale, solidaire et égalitaire, sur la base des

ordonnances de 1945.

Le congrès du SNETAA revendique le financement de la Sécurité sociale basé sur la cotisation c'est-à-dire sur un salaire différé. Le congrès rappelle le principe de base qui doit demeurer : chacun cotise selon ses revenus et est pris en charge selon ses besoins.

CINQUIÈME BRANCHE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le congrès constate que le gouvernement a créé une cinquième branche de Sécurité sociale pour venir en aide aux personnes handicapées, avec un budget propre. La gestion de ce budget est confiée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), à partir du transfert du financement de la protection sociale vers l'impôt. Ce financement est essentiellement supporté par les salariés, les chômeurs, les retraités, et non pas par les employeurs qui se voient ainsi exonérés de cotisations sociales. Le congrès du SNETAA constate que la solidarité intergénérationnelle est ainsi remise en cause par le financement par l'impôt de cette cinquième branche. C'est l'essence même de la Sécurité sociale qui est remise en cause. Le congrès du SNETAA demande la transformation de cette cinquième branche en un cinquième risque intégré à la branche maladie afin que l'on retrouve le double financement de la Sécurité sociale : une part issue des cotisations des salariés, une part issue d'une participation patronale, montrant ainsi la solidarité entre les différentes composantes de la nation.

LOI GRAND ÂGE

Le congrès national du SNETAA constate qu'il n'a pas été donné suite au projet de loi promis par le gouvernement sur le grand âge, alors que les familles ont de plus en plus de difficultés pour aider leurs aînés à finir dignement leur vie. Les aides accordées aux « aidants » sont un progrès mais restent insuffisantes. Le congrès constate que les conditions de vie et d'hébergement se dégradent rapidement dans les EHPAD. Le scandale d'ORPEA révélé en ce début d'année confirme les conditions indignes que connaissent nombre de personnes âgées dans les EHPAD. Le congrès du SNETAA condamne ces situations et exige que des sanctions soient prises afin que de tels scandales ne se reproduisent pas.

Le congrès du SNETAA exige un engagement plus important de l'État pour le grand âge ce qui passe par la suppression des établissements à but financier. Le congrès national du SNETAA demande que des contrôles stricts soient effectués régulièrement par les services de l'État dans les EHPAD. Les moyens nécessaires soient attribués à ces établissements afin qu'une plus grande attention soit apportée aux personnes âgées, ce qui nécessite un plus grand nombre de personnels qualifiés. Le congrès demande que des moyens soient prévus pour permettre à tous ceux qui le souhaitent le maintien à domicile. Le congrès exige qu'une loi grand âge soit mise en œuvre rapidement pour permettre à toutes les personnes âgées de vivre dignement leurs dernières années et d'être traitées avec respect et considération.

RÉMUNÉRATION

Le congrès national du SNETAA dénonce la baisse constante du pouvoir d'achat des enseignants depuis 1986 qui se traduit par une perte considérable de 30 % pouvoir d'achat, alors que les prestations sociales sont également gelées. Tout ceci est aggravé par les prélèvements (CASA, CRDS, CSG...), l'inflation et les dépenses qui ne cessent d'augmenter.

Le congrès national du SNETAA constate également que le point d'indice, gelé depuis de nombreuses années a eu pour conséquence que la rémunération moyenne des enseignants français a décroché par rapport à celle des pays de l'OCDE (à niveau de développement comparable). Le congrès national du SNETAA constate aussi que l'augmentation promise par la ministre de la Transformation de la fonction publique pendant la campagne présidentielle n'a même pas été chiffrée. Toutefois le rapport annuel de la direction générale de l'administration de la fonction publique signale que les salaires des enseignants sont systématiquement inférieurs à ceux des fonctionnaires de catégorie comparable. Le congrès national du SNETAA exige le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat par un système de compensation automatique de la perte du pouvoir d'achat due à l'inflation.

Le congrès national du SNETAA exige également une revalorisation spécifique des rémunérations des personnels.



RETRAITE

LA RÉFORME DES RETRAITES

À l'heure où certains veulent porter l'âge de la retraite à 65 ans voire 67 ans, le SNETAA mettra tout en œuvre pour mobiliser et combattre par tous les moyens tout allongement de l'âge légal de départ à la retraite, et obtenir la fin du système de décote, véritable double peine pour les collègues à la carrière incomplète (majoritairement des femmes).

Le président de la République, à peine élu, veut relancer un projet de réforme des retraites. Son projet précédent, largement contesté dans la population, avait été activement combattu en 2019-2020. Le congrès y voit en réalité l'occasion d'amputer retraites et pensions afin qu'elles ne dépassent pas la moyenne européenne de 13% du PIB. Le congrès national du SNETAA rappelle que la retraite est un droit acquis par les cotisations tout au long de la vie, et non pas une aide sociale d'assistance. Le système par répartition assure une solidarité intergénérationnelle. Le congrès national du SNETAA rappelle qu'il est inacceptable que les retraités soient considérés comme des nantis et des privilégiés par le pouvoir.

Le congrès national du SNETAA condamne :

- toutes les dégradations successives des pensions et retraites ;
- la suppression des possibilités d'aménagement de fin de carrière ;
- la suppression des acquis familiaux (bonifications pour enfants nés après 2003, départ anticipé pour parents de 3 enfants ou plus, la fiscalisation des majorations pour famille nombreuse) ;
- la réduction des acquis sociaux (demi-part fiscale, aide à domicile, APL...).

Le congrès du SNETAA-FO revendique le maintien de tous les régimes spéciaux dont le Ccode des pensions civiles et militaires dont nous relevons.

Le congrès du SNETAA rappelle son opposition :

- au système de décote-surcote aggravé par l'allongement de la durée du taux

plein. Cet allongement associé au recul de l'âge légal de la retraite annule toute possibilité d'obtention de surcote ;

- aux augmentations d'impôts des retraités par la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) de la CSG.

Le congrès national du SNETAA exige :

- le retour de la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisation pour un taux plein pour une retraite à 75% du traitement de l'échelon détenu les 6 derniers mois avant le départ en retraite ;
- l'indexation des retraites sur l'évolution des salaires des actifs ;
- la suppression de la décote ;
- la revalorisation des pensions et le rattrapage du retard accumulé ces dernières années ainsi que la revalorisation des retraites complémentaires ;
- le rétablissement de la CPA, dans les conditions initiales ;
- le rétablissement des conditions d'attribution antérieures à 2009 de la demi-part fiscale pour les personnes seules (célibataires, séparées, divorcées, veuves) ayant élevé un ou plusieurs enfants ;
- l'annulation de la hausse de la CSG ;
- l'annulation de la baisse de l'APL ;
- la suppression de la CASA ;
- la suppression de la fiscalisation de la majoration pour famille nombreuse et son retour comme allocation familiale ;
- la suppression des journées dites de « solidarité » existantes ou à venir ;
- la prise en compte pour le calcul des retraites et pensions de tous les revenus du travail (primes, indemnités).

ACTION SOCIALE

Le congrès national du SNETAA considère que l'action sociale est un droit et non un élément de la politique salariale. Ce droit doit permettre l'accès au socle commun de prestations le plus favorable pour tous les

agents de l'Éducation nationale.

Garde d'enfants

Le congrès national du SNETAA revendique pour les personnels la création de crèches et de garderies d'enfants et à défaut des places réservées à hauteur des besoins ainsi qu'une aide financière nationale pour la garde d'enfants et pour les activités périscolaires.

Chèques-vacances

Le congrès national du SNETAA demande l'attribution des chèques-vacances pour la totalité des agents actifs et retraités, par l'augmentation du plafond des ressources.

Prestation étudiant

Le congrès national du SNETAA demande aussi la mise en place d'une prestation « étudiant ».

Congé parental

Le congrès national du SNETAA dénonce la remise en cause du congé parental en tant que congé de droit, et revendique le maintien du poste lors d'un congé parental ou de longue durée ainsi que le maintien du salaire pendant toute la durée du congé.

Le congrès national du SNETAA exige qu'en aucun cas le congé maternité, le congé parental ou le temps partiel n'ait d'incidence sur l'évolution et la durée de la carrière. Il exige également l'octroi de droit d'un temps partiel dès lors que l'agent en fait la demande.

Aide au logement

Le congrès national du SNETAA demande la mise en place d'une véritable politique d'accès au logement pour les agents, tout au long de leur carrière, par :

- la mise en place d'un programme pérenne de logements neufs au profit des agents de l'État ;
- l'application du « 1 % logement » ;
- un bilan national sur l'occupation du parc des logements par la section régionale interministérielle régionale d'action sociale (SRIAS) ;
- la systématisation de l'aide à l'instal-

lation des personnels.

Restauration

Le congrès national du SNETAA demande le conventionnement de la restauration collective des cantines scolaires, ou à défaut des titres restaurant pour les agents ne bénéficiant pas de la restauration collective.

Remboursement de frais

Le congrès national du SNETAA demande le rétablissement de la 3e tranche du chèque emploi service universel (CESU), dont la suppression touche 50 % des agents de l'Éducation nationale.

Frais de transport domicile/travail

Le congrès national du SNETAA se réjouit de la possibilité pour les personnels de lycée professionnel de bénéficier du décret 2020-543 du 9 mai 2020 portant sur le forfait mobilité durable, mais il souhaite que les modalités de mise en œuvre soient simplifiées.

Frais de transport pour ordre de mission

Le SNETAA dénonce les retards de remboursement des frais, et les refus d'avance à hauteur des frais à engager, qui mettent les collègues en grande difficulté financière.

Le SNETAA exige que tout déplacement justifié par un ordre de mission ouvre droit à des remboursements de frais à hauteur des frais réellement engagés.

Le SNETAA-FO demande le recours systématique aux barèmes SNCF partout où les lignes ferroviaires sont inexistantes et prévoir le recours aux barèmes du code général des impôts sur les indemnités kilométriques.

Égalité homme femme

Le congrès national du SNETAA réaffirme son attachement à l'égalité entre les hommes et les femmes. Il dénonce les écarts de pension constatés à l'âge de la retraite notamment causés par le blocage de l'avancement d'échelon lors des périodes de congé maternité. Il demande une plus grande équité dans l'accès aux postes à responsabilité.

Information sur les droits sociaux

Le congrès national du SNETAA exige que l'administration diffuse l'information sur les droits en matière d'action sociale, de couverture sociale universelle et d'accès aux prestations sociales à l'ensemble de ses agents actifs et retraités.

Journée de carence

Le SNETAA exige l'abrogation de la journée de carence.

SANTÉ DES PERSONNELS

Souffrance au travail

Le congrès national du SNETAA dénonce les conséquences dramatiques de la souffrance au travail : plus d'un agent de l'Éducation nationale sur quatre est en état de tension au travail.

C'est pourquoi le congrès national du SNETAA exige :

- la mise en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale de la loi sur le harcèlement moral au sein des établissements ;
- la création d'une cellule d'écoute indépendante de l'employeur ;
- la mise en place d'un système d'information et de suivi chargé de gérer ces problèmes en préalable aux applications juridiques qui s'imposent ;
- la reconnaissance de toute pathologie engendrée par la dégradation des conditions de travail, et la reconnaissance de la souffrance au travail comme maladie professionnelle ;
- la reconnaissance de toute atteinte physique, psychologique liée pour tout ou partie à des raisons professionnelles comme accident de service/du travail ;
- la reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel, qui touche un agent sur sept de l'Éducation nationale (responsable de 50 % de l'absentéisme au travail) ;
- le maintien du registre de santé et sécurité au travail sous forme papier au sein de l'établissement, en plus de la

dématérialisation sur le site de l'académie.

Agression des personnels

Le congrès national du SNETAA s'indigne que de plus en plus d'enseignants soient agressés ou harcelés dans les établissements voire hors des établissements par des élèves ou des parents d'élèves, que leur adresse personnelle soit révélée sur les réseaux sociaux, que des menaces pouvant attenter à leur vie soient formulées et que certains agresseurs passent à l'acte. Aussi le congrès national du SNETAA exige qu'une commission nationale soit créée au sein du ministère de l'Éducation nationale pour analyser ces graves dysfonctionnements et trouver des solutions permettant aux enseignants d'exercer leur métier en pleine sérénité.

Médecine de prévention

Le congrès national du SNETAA constate que les personnels de l'Éducation nationale sont les seuls salariés qui ne bénéficient pas d'une médecine de prévention, et par conséquent, d'un suivi par la médecine du travail tout au long de leur carrière. Le SNETAA exige une visite médicale de prévention, gratuite et sur le temps de travail, tous les deux ans et plus fréquemment selon les risques liés au métier, et demande à hauteur des besoins, le recrutement de médecins de prévention titulaires permettant à l'Éducation nationale de respecter les dispositions réglementaires. Le congrès s'associe à la campagne de la fédération pour la médecine de prévention et appelle les sections du SNETAA à s'y associer pleinement.

Postes adaptés

Le congrès national du SNETAA exige une réelle augmentation des moyens pour favoriser l'accès aux postes adaptés de courte ou longue durée (PACD/PALD), de réadaptation, de reclassement... et la possibilité d'une diminution du temps de travail jusqu'à 50 %.

Pour les PALD, le congrès national du SNETAA exige un cadre national, seul à même de traiter équitablement le problème.

Handicap et dépendance

Le congrès national du SNETAA exige pour les collègues en situation de handicap :

- l'application stricte de la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- le respect du quota de 6 % d'agents en situation de handicap au sein de l'Éducation nationale (5 fois moins à ce jour) ;
- la mise en conformité des locaux ;
- l'aménagement du poste de travail ;
- l'application systématique des recommandations du médecin de prévention.

Aide au maintien à domicile

Le congrès national du SNETAA exige le rétablissement de la prise en charge de l'aide au maintien à domicile (AMD), et/ou par des créations de places d'accueil et autres dispositifs.

Préparer le départ en retraite avec une invalidité ou un handicap

Le congrès national du SNETAA dénonce :

- la faiblesse structurelle de l'Administration sur le traitement humain des personnes souffrant de handicap ;
- la médecine du travail quasi inexistante ;
- l'information des droits et la prise en charge insuffisante ;
- le soutien financier ou l'aide au maintien dans l'emploi inéquitable suivant les académies.

Le congrès mandate l'organisation pour une prise en compte dans la dignité, du handicap et de l'invalidité pour préparer le départ en retraite de nos collègues. Elle mandate ses militants à tous niveaux pour faire progresser et aboutir ces revendications légitimes.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, COMBAT POUR L'ÉGALITÉ

L'École républicaine doit garantir l'égalité et la défense des droits humains.

Le congrès national du SNETAA demande la mise en place d'une formation pour les enseignants leur permettant de déceler

tous les types de discriminations dont pourraient être victimes les élèves ou les personnels au sein des établissements de l'enseignement professionnel public laïque.

Les élèves victimes de discriminations

L'École de la République doit garantir l'égalité d'accès à tous les élèves et doit veiller à l'égalité de dignité des trois voies de formation.

Le congrès national du SNETAA demande que des moyens humains et financiers significatifs soient consacrés à la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire et sociales dans nos lycées professionnels afin que les enseignants soient à même de remplir leur rôle d'instruction et de transmission des savoirs.

LE SNETAA constate la sortie prématurée des cent-cinquante-mille jeunes chaque année du système scolaire sans aucune qualification. Il exige des places, des personnels et les moyens nécessaires dans des classes adaptées des lycées professionnels publics et laïques en termes de formation, d'accueil et d'accompagnement

Afin de favoriser l'intégration des élèves allophones le SNETAA exige des moyens humains et matériels spécifique, indispensables pour un enseignement adapté (FLE soutien).

Le congrès national du SNETAA s'inquiète de la recrudescence du harcèlement entre élèves notamment par l'utilisation des réseaux sociaux et des nouvelles technologies. et dénonce également les discriminations importantes quant à l'accès et au déroulement des PFMP. Il demande que les chefs d'établissement interpellent systématiquement le défenseur des droits sur ces sujets.

Les personnels

Le congrès national du SNETAA dénonce les pratiques inacceptables de discrimination et d'atteinte à la dignité des personnels et réaffirme son soutien à tous les niveaux de l'organisation aux collègues victimes de ces dérives.

Le SNETAA rappelle que la protection fonctionnelle doit être accordée à tout agent qui en fait la demande. Il interviendra quand la hiérarchie en refusera l'application.

Le congrès national du SNETAA s'inquiète de la recrudescence des discriminations pour activité syndicale. Il rappelle que le droit syndical est un droit constitutionnel et en exige le respect à tous les niveaux.

Le congrès national du SNETAA-FO exige l'application dans tous les établissements de l'enseignement professionnel de la circulaire de 2009 relative à la prévention de l'homophobie en milieu scolaire et condamne fermement la banalisation des comportements et des injures racistes, xénophobes, antisémites, et sexistes.



LAÏCITÉ

Le congrès national du SNETAA réaffirme son attachement indéfectible aux principes inaliénables de la République que sont la liberté, l'égalité et la fraternité ainsi qu'à leur fondement : la laïcité.

Le congrès condamne la remise en cause de la dignité humaine, les reculs de l'égalité, la banalisation, et la diffusion des idéologies de haine qui mettent à mal la liberté d'expression, instaure un climat de terreur prônant l'assassinat au nom du fanatisme religieux.

Le congrès national du SNETAA réaffirme son attachement aux valeurs universalistes, seules porteuses de l'égalité en dignité et en droit de tous les êtres humains et, en particulier, de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le congrès condamne les communautarismes, les fondamentalismes, les intégrismes, et toutes les discriminations qui menacent les principes et valeurs inaliénables de la République, stigmatisent des hommes et des femmes pour leur croyance ou leur non-croyance ou leur changement de croyance et portent atteinte à la liberté de conscience.

La laïcité n'est ni un dogme ni un concept figé. Elle ne

se réduit pas à ce que certains appellent la « liberté religieuse », qui conduit mécaniquement à en limiter la valeur universelle. Le congrès rappelle que la laïcité n'est pas plurielle, et que chaque adjectif ajouté n'a pour but que de l'instrumentaliser à des fins partisans pour en réduire l'importance.

Le congrès national du SNETAA rappelle que la laïcité se fonde sur trois exigences indissociables :

- la liberté absolue de conscience qui permet de croire, de ne pas croire ou de changer de croyance, ou d'être indifférent aux croyances ;
- la séparation des églises et de l'État ;
- l'égalité de traitement de tous les citoyens devant la loi quelles que soient leurs convictions ou leurs options spirituelles.

de ses particularismes, et une sphère publique, citoyenne, celle où chaque individu évolue socialement, économiquement, politiquement, juridiquement

- la primauté donnée à l'intérêt général ;
- l'importance accordée aux services publics: justice, enseignement, santé et protection sociale, sécurité et autres services publics, dans la lutte pour l'égalité et pour l'aide à ceux qui sont en difficulté ;
- le respect des autres et de soi-même.

Le SNETAA exige, par les organismes de l'État, par les collectivités territoriales, et leurs dirigeants, le respect de l'article premier de la Constitution de la République selon lequel : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

Le congrès rappelle que la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État ne saurait souffrir, aujourd'hui comme hier, ni exception ni aménagement.

Le congrès du SNETAA rappelle son attachement à la loi du 15 mars 2004 (signes ou tenues ostentatoires par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse).

Le congrès national du SNETAA rappelle que le recollement des diplômes doit rester un monopole du seul ministère de l'Éducation nationale.

Le congrès national du SNETAA constate que La loi du 24 août 2021 « confortant le respect des principes de la République » confirme son objectif sécuritaire, notamment en durcissant et en étendant les contrôles administratifs et financiers de l'État, ainsi que certaines sanctions pénales.

Le congrès national du SNETAA constate que le bilan de cette loi est pour le moins contrasté en ce qui concerne la laïcité.

Le congrès national du SNETAA constate la mise en place :

- de la protection renforcée des enseignants et agents publics ;



La mise en œuvre de ces trois principes se traduit par :

- la distinction d'une sphère privée, la sphère personnelle où chacun est libre de ses attaches, de ses croyances ou de ses non-croyances, de sa foi, de ses convictions philosophiques,



- de l'obligation de formation à la laïcité de tous les agents publics ;
- de « référents laïcité » dans les administrations ;
- de la pénalisation des pressions communautaristes, et de la divulgation d'informations personnelles destinées à nuire à la sûreté des personnes et des biens, et de la haine sur les réseaux sociaux, et du cyber harcèlement.

En revanche le congrès regrette les insuffisances de la loi de 2021 sur de nombreux points :

- le refus d'obligation de la neutralité religieuse des bénévoles participant au service public ;
- le refus de l'application de la loi de 1905 en Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- le refus de la sortie du statut des

cultes d'Alsace-Moselle.

Le SNETAA exige le rétablissement du principe républicain : « À école publique, fonds publics, à école privée, fonds privés. »

Le SNETAA attend de l'État garant de la République laïque l'abrogation de toutes les lois anti laïques, Debré, Guermeur, Lang, Censi, Carle...

Le SNETAA rappelle sa condamnation du développement de l'apprentissage en concurrence avec les formations initiales publiques et laïques sous statut scolaire ainsi que toute tentative de fusion entre moyens et personnels apprentissage/Éducation nationale. Il réaffirme le rôle de l'École républicaine qui accueille tous les jeunes pour leur permettre d'acquérir un diplôme national, gage d'insertion professionnelle à travers les conventions collectives.

Seule l'École de la République peut aider

des jeunes issus d'horizons ethniques, sociaux, religieux, philosophique différents à apprendre à vivre ensemble, et non en communautés séparées, et à respecter les valeurs et les lois de la République, les mêmes pour tous.

Face aux campagnes de dénigrement (campagne sur la théorie du genre, absence volontaire à des cours de sciences, d'histoire, écriture inclusive etc.) et aux violences tant verbales que physiques dont sont victimes les personnels de l'École publique laïque, le congrès national du SNETAA exige que l'État remplisse son rôle de garant de l'intégrité des personnels et de leurs conditions de travail.

Le congrès national du SNETAA appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se mobiliser pour défendre la laïcité, principe fondamental de la République, seule garante de la paix citoyenne.

MOTION OUTRE-MER | ÉTRANGER

PRÉSIDIÉE PAR BAPTISTE LARCHER

Co-présidée par :
Muriel WENDLING

Rédacteur-trices :
Marie-Laure ADAM
Jimmy VILLERONCE
Maheanu'u ROUTHIER
Baco CHARAFIDINI
Sabina TORRES
Olivier PERLES



Le congrès national du SNETAA-FO, réuni du 16 au 20 mai 2022 à Ronces-les-Bains, constate, qu'outre les besoins spécifiques propres à chaque entité (COM et DROM), celles-ci sont confrontées à des problématiques communes : problèmes de violence, manque de personnel, manque de moyens matériels, suppression de postes, développement massif du recrutement de contractuels, diminution des places en SEGPA, suppression des CAP au profit des bac pro, ...

Cela nous conduit à exiger :

- la réhabilitation et la création d'établissements à taille humaine et adaptés aux conditions climatiques ;
- la dotation de tous les établissements publics d'enseignement du second degré de moyens en personnels, recrutés avec de réelles perspectives de rémunération et de carrière ;
- l'élaboration de parcours de formation ambitieux et porteur d'emplois dans tous les outre-mer.

Le congrès national du SNETAA-FO insiste particulièrement sur l'urgence de prendre en compte les énormes besoins en capacité d'accueil d'élèves demandeurs de formation professionnelle initiale. Par ailleurs, les bouleversements géopolitiques et économiques des pays voisins des TOM et DROM entraînent une immigration importante vers ces derniers. Le congrès national du SNETAA-FO demande donc la création ou le renforcement de dispositifs pédagogiques spécifiques destinés aux élèves ne maîtrisant pas la langue française ainsi qu'une dotation horaire supplémentaire en français.

POLITIQUES PUBLIQUES

Le SNETAA-FO exige que les dotations globales de compensation versées aux collectivités soient contractualisées afin d'être réellement affectées à des investissements dans les EPLE.

CONTRÔLE ET FORMATION PÉDAGOGIQUE

Le congrès national du SNETAA-FO continue de déplorer que l'éloignement de nos DROM et COM et leurs spécificités géographiques soient un obstacle à la formation et au bon déroulement de la carrière des enseignants (manque d'inspecteurs, absence des entretiens de carrière sans possibilité de report) (lié notamment au manque d'inspecteurs)

TRAITEMENTS-PENSIONS

Le congrès national du SNETAA-FO exige a minima le maintien des différents taux d'indexation actuels des traitements des personnels et que le même taux d'indexation soit attribué aux pensions.

Le congrès national du SNETAA-FO demande un réexamen des textes relatifs

aux conditions de « désindexation » des traitements, afin qu'en cas de sortie momentanée du territoire d'affectation faite par nécessité (maladie) ou pour l'exercice d'un droit (formation, mission, concours, congé administratif, etc.), il ne soit plus procédé à la désindexation du traitement du fonctionnaire.

Le congrès national du SNETAA-FO exige le maintien de la bonification de dépaysement (article L. 12 a du Code des pensions civiles et militaires de retraite)

DIVERS

La durée des séjours dans les COM et POM

Le congrès national du SNETAA-FO demande :

- le retour à une durée du séjour de 3 ans, renouvelable une fois en lieu et place des 2 ans actuels ;
- le renouvellement de séjour par tacite reconduction ;
- le droit de prolonger le séjour d'un an pour permettre d'atteindre l'âge de la retraite et/ou pour ajuster les séjours entre conjoints.

Dans le cas d'un refus de renouvellement, le SNETAA-FO exige que toutes les remises à disposition des agents à l'issue d'un premier séjour soient toujours motivées et traitées en toute transparence et que cette décision soit transmise au moins trois mois avant l'ouverture du mouvement interacadémique.

Le congrès national du SNETAA-FO affirme son attachement au barème comme seul critère de sélection des collègues pour une mise à disposition. Il demande que soit

redéfinie la situation administrative des collègues Polynésiens dont les IMM ont été reconnus afin que leur mise à disposition soit changée en nomination pérenne.

Les demandes de reconnaissance du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM)

Le congrès national du SNETAA-FO exige que les critères d'attribution du CIMM soient clarifiés. L'État doit réaffirmer sa compétence unique dans l'attribution du CIMM.

Le SNETAA-FO exige un arbitrage national sur toutes les demandes de CIMM et réclame que les demandes des personnels stagiaires soient traitées dans un délai de 3 mois.

Le recrutement des personnels non titulaires

Le congrès national du SNETAA-FO s'oppose au recrutement intensif de contractuels à la place de titulaires.

Cette politique de précarisation du métier d'enseignant dessert l'image de notre métier, son attractivité et donc la pérennité de nos statuts.

L'affectation et/ou la réaffectation des stagiaires et personnels titulaires

Le congrès national du SNETAA-FO exige la mise en place systématique de journées d'accueil des personnels nouveaux arrivants de manière à organiser et garantir les meilleures conditions d'intégration dans leur nouveau poste.

Le congrès national du SNETAA-FO demande que les stagiaires et les néo-titulaires qui le souhaitent soient affectés dans les DROM et COM où se situe leur CIMM.

Le SNETAA-FO exige la création d'une indemnité spécifique destinée aux stagiaires ayant passé le concours en outre-mer et affectés hors de leur département.

Le SNETAA-FO exige également, dans le cadre des mutations inter, notamment pour les disciplines déficitaires, une analyse plus profonde des situations personnelles et familiales des collègues qui exercent hors de leur académie et qui souhaitent regagner leur territoire, afin d'éviter les démissions et les drames.

Pour les personnels mis à disposition, nous exigeons également le maintien de la garantie de réintégration de l'agent dans son académie d'origine. De même, les personnels mutés à Mayotte doivent garder le bénéfice de leur académie d'origine.

Le congrès national du SNETAA-FO demande par ailleurs l'ouverture de postes de titulaires sur zone de remplacement (TZR).

Les rapports État-Territoires

Le congrès national du SNETAA-FO constate et déplore le désengagement de l'État et réaffirme le caractère national de l'Éducation. La prééminence des décisions de l'État doit être garantie dans tous les Territoires (sécurité, circulaires ministérielles, textes pédagogiques...).

Calendrier scolaire

Le SNETAA-FO exige un calendrier scolaire adapté aux conditions climatiques dans toutes les outre-mer.

La pédagogie

Le congrès national du SNETAA-FO exige l'augmentation et la diversification de l'offre de formation professionnelle (en





priorité en CAP et jusqu'à la licence professionnelle) initiale publique et laïque, seul moyen d'assurer l'insertion économique des jeunes et de lutter contre le chômage et l'exclusion. Dans le même ordre d'idée, nous demandons l'augmentation des places offertes en SEGPA.

Le congrès national du SNETAA-FO déplore la suppression des classes d'ALP en Nouvelle-Calédonie et des CETAD de Polynésie et de Wallis-et-Futuna qui répondent aux besoins des élèves iliens. Le SNETAA-FO s'est battu et continuera à se battre pour le rétablissement de ces structures qui garantissent à tous les jeunes de ces territoires l'accès à des « compétences de proximité » et exige le maintien des passerelles vers les formations dans les lycées professionnels.

Il demandera aussi la reconnaissance de la fonction de coordinateur de CETAD ou d'ALP avec la NBI afférente, cette fonction de coordinateur devant être réservée aux PLP.

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

EN POLYNÉSIE FRANÇAISE : le SNETAA-FO réaffirme son attachement à une gestion directe de l'État des traitements et des carrières. Il réfute tout amalgame sur le transfert des compétences et le caractère national de la fonction publique. Il s'opposera à toute volonté de territorialisation

de la fonction publique d'État.

EN NOUVELLE-CALÉDONIE : le SNETAA-FO restera vigilant pour que le transfert de compétences et de services ne corresponde pas à un désengagement de la Nation sur sa mission d'éducation, même si ce territoire a un statut particulier dans la République.

Pour ces deux territoires, le SNETAA-FO restera vigilant sur le maintien des compétences de l'État dans les domaines suivants : la délivrance des diplômes, la définition des programmes scolaires, le contrôle a priori du recrutement et de la formation des personnels, le contrôle et l'animation pédagogique.

Le congrès national du SNETAA-FO exige que des moyens supplémentaires soient systématiquement attribués pour la mise en œuvre des adaptations des programmes en outre-mer.

Le SNETAA-FO exige que la mise à disposition globale et gratuite pour les services en charge des compétences de l'enseignement secondaire public soit pérennisée.

Prise en compte du statut d'île montagne pour la Corse

Le congrès national du SNETAA-FO constate que par sa situation insulaire et géographique, l'académie de la Corse rencontre des problématiques similaires aux territoires d'outre-mer : desserte coûteuse, peu ou pas de transports en commun utilisables au quotidien sur l'île, cherté de vie.

Le congrès national du SNETAA-FO demande la pleine reconnaissance financière de ces particularités.

Le congrès national du SNETAA-FO demande que tous les moyens soient attribués au développement de la langue Corse.

Le dispositif à l'étranger

Le congrès national du SNETAA-FO demande que les PLP puissent accéder à tous les emplois offerts par l'AEFE, la MLF, dans les Instituts culturels et les Alliances françaises, pour lesquels ils ont les compétences requises.

Le congrès national du SNETAA-FO exige

le maintien de commissions consultatives de recrutement transparentes et paritaires.

Le congrès national du SNETAA-FO demande, comme pour les outre-mer la mise en place de journées d'accueil des néo-recrutés de manière à organiser et garantir les meilleures conditions d'intégration dans leur nouveau poste.

Il demande la fin du bornage des contrats à 6 ans et le maintien des postes en détachement.

Le congrès national du SNETAA-FO exige que les personnels aient les mêmes primes et indemnités que celles versées au personnel en France et que les salaires des personnels de droit local soient revalorisés.

Le congrès national du SNETAA-FO dénonce les restrictions budgétaires imposées à l'enseignement français à l'étranger qui entraînent la fermeture de nombreux postes de professeurs détachés et renforcent le recrutement local. Ce dernier est synonyme de précarité pour les enseignants et provoquera à terme une augmentation des frais de scolarité remettant alors en question la mission de service public assurée par l'enseignement français à l'étranger. En conséquence, le congrès national du SNETAA-FO demande, a minima, le rétablissement des moyens initiaux pour les budgets futurs.

GLOSSAIRE

AEFE : agence pour l'enseignement français à l'étranger

ALP : annexe de lycée professionnel

AO : académie d'origine

CETAD : centre d'éducation en technologie approprié au développement

CIMM : centre des intérêts matériels et moraux

COM : collectivité d'outre-mer

DROM : département et région d'outre-mer

MLF : mission laïque française

NBI : nouvelle modification indiciaire

NEVRUS KAPTELLI

Président de SPASH

Chers enseignants syndiqués, chers collègues syndicalistes, chers amis du SNETAA-FO ! C'est un plaisir pour nous, pour moi en tant que Président de SPASH et pour Elisabeth, membre du Conseil National, de participer aux travaux de ce Congrès. Au nom de tous mes collègues, membres du Syndicat Indépendant de l'Éducation d'Albanie (SPASH), nous vous remercions et nous vous adressons nos salutations au nom de tous les syndicalistes.

SPASH a été créé en 1991 en tant que premier syndicat indépendant de l'Éducation albanaise. Il s'agit du plus grand syndicat d'Albanie, membre de l'IE, membre du Conseil National Albanais de l'Enseignement pré-universitaire représentant l'éducation albanaise au sein du Conseil National du Travail (Conseil tripartite en Albanie). Au fil des années, SPASH a développé de bonnes relations de coopération avec le SNETAA-FO, et ce mérite s'attribue principalement à la collaboration avec votre Secrétaire General, M. Pascal VIVIER, votre président et notre ami. Nous apprécions votre contribution et celle du syndicat que vous représentez dans la défense des intérêts des enseignants de lycée professionnel en France.

[...] Bien que l'éducation soit considérée comme un secteur prioritaire par nos gouvernements, nous constatons que les fonds dédiés à l'éducation ne sont pas suffisants et ne répondent pas aux besoins d'une éducation contemporaine de qualité. Ceci oriente un grand nombre d'élèves vers l'enseignement privé. Actuellement en Albanie, une baisse du nombre d'étudiants chaque année est présente dans tout niveau de l'éducation, dû aux conséquences de l'émigration et aux besoins d'avoir une meilleure formation.

Un nombre considérable de jeunes sont également venus ici en France. La considération que le gouvernement albanaise a accordé à l'éducation se voit nettement dans la planification du budget dans lequel

l'éducation ne représente que 3% du PIB. C'est cela qui oblige les jeunes à quitter le pays pour faire des études à l'étranger. Le syndicat demande à tout prix la hausse du budget de l'éducation de 3% du PIB qui est aujourd'hui à plus de 5% du PIB. L'émigration vers les pays d'Europe occidentale, tels que l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, etc. et la baisse du nombre de naissances met en péril le poste des enseignants dans le système. Nous avons pu réussir jusqu'à présent à sauvegarder les postes de nos enseignants en nous opposant au ministère de l'Éducation Nationale et en revendiquant la réduction des cadences hebdomadaires d'enseignement, en engageant des professeurs pour travailler avec les élèves en les aidant hors des cours en classe... Si le gouvernement n'augmente pas le budget de l'éducation de plus de 5% du PIB, le risque de perdre leur poste sera réel chaque année.

La pandémie nous a confrontés à peu près aux mêmes problèmes qu'en France. Malgré les demandes continues de SPASH pour des augmentations budgétaires, le soutien apporté aux enseignants a été limité. L'enseignement à distance a connu de nombreux problèmes, non seulement parce que nous n'étions pas préparés, mais aussi parce que de nombreux professeurs, et de nombreux étudiants, en particulier ceux des zones rurales, n'avaient pas accès à Internet ni aux outils nécessaires pour participer à des cours à distance.

Tous ces problèmes auxquels nous sommes confrontés presque tous les jours, rendent encore plus nécessaire la coopération entre nous et les autres syndicats que vous avez invités à ce congrès, afin de trouver les meilleures solutions pour assurer un emploi à tous les enseignants et pour augmenter la qualité de l'éducation.

[...] Aujourd'hui nous nous retrouvons face à la guerre en Ukraine où chaque jour des innocents perdent la vie. Dans cette situation, les solutions dépendront des politiques des grands pays, mais nous aussi en tant que syndicats devons mener une réflexion sur comment améliorer notre situation dans le cadre de la crise. Il faut être solidaire et se lever contre tout acte de violence guerrière envers le peuple innocent. Espérons que la guerre finisse le plus vite possible et que la paix règne dans le monde entier.

[...] Nous sommes convaincus que la coopération fera progresser le mouvement syndical, servira une meilleure protection des adhérents, mais à la fois augmentera la qualité de l'éducation et le développement d'activités communes.

Merci encore pour l'accueil chaleureux, pour votre soutien et toute autre collaboration dans le mouvement syndical. Nous vous souhaitons beaucoup de succès à vous, à votre congrès, à tous les enseignants syndicaux du SNETAA-FO.



OZAN ELMALI

Président de KTOEÖS



Chers enseignants, organisations syndicales et invités.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Président Pascal Vivier pour son invitation et sa grande hospitalité, et je voudrais exprimer que je suis très honoré d'être ici au nom du Syndicat des Enseignants de l'Enseignement Secondaire Turc de Chypre.

Je souligne fièrement que les deux syndicats sont en coopération, solidarité et amitié depuis 2007, et je voudrais exprimer notre volonté de renforcer la coopération entre les deux syndicats dans les années à venir.

Je salue sincèrement le Congrès National du SNETAA-FO.

Les pays qui chérissent la valeur des enseignants, en tant que la clé la plus fondamentale pour façonner l'avenir et les sociétés et qui investissent dans l'éducation, peuvent rattraper les développements et les innovations requis de l'époque, sont capables de résoudre de nombreux problèmes et le bien-être de leur population est élevé, cependant, dans les pays où l'importance nécessaire n'est pas accordée à l'éducation, on observe qu'ils ont du mal à s'adapter aux conditions changeantes, qu'ils ne peuvent pas gérer les crises et que le niveau de bien-être de leurs populations est faible.

C'est exactement pourquoi nous soulignons que nous continuerons à nous battre pour l'investissement dans une éducation



publique en bonne qualité, et pour que l'école devienne le centre de la science où les bonnes valeurs seront transmises aux générations futures, comme l'amour, le respect, la paix, la tolérance et la justice seront enseignées, avec le fait que le monde et la vie s'amélioreront et deviendront plus beaux avec et par l'éducation.

Nous sommes des enseignants intellectuels et nous seuls pouvons éclairer l'avenir, nous pouvons construire un monde avec nos stylos et nos mots, nous pouvons élever une humanité qui ne se combattra pas.

Comme dans le monde entier, la pandémie de covid-19 a également affecté négativement l'éducation dans mon pays. Nous, les éducatrices, avons observé individuellement que le développement scolaire des élèves n'atteignait pas les niveaux visés, ainsi que la baisse de leurs compétences sociales, culturelles, psychologiques et comportementales.

Prendre des mesures pour éliminer toutes ces négativités dans l'éducation est possible en allouant le budget nécessaire à l'éducation publique, à sa planification et à l'élaboration de sa stratégie.

La compréhension de l'investissement dans les armes doit changer,

Il faut investir dans l'humain et l'éducation !

Chers collègues et amis ;

Nous, les enseignants et les travailleurs, nous devons organiser et agir ensemble, expliquer les pressions et les impositions à la société, les éduquer et lutter ensemble en formant un mouvement ouvrier. Au fur et à mesure que nous nous améliorons, nous devons également former, améliorer et organiser les générations futures.

Nous lutterons pour que le travail soit apprécié, valorisé !

Nous nous battons et travaillerons pour l'investissement des services publics et de l'éducation publique !

Nous organiserons, nous agirons ensemble !

Pour nos enfants, pour nos travailleurs, pour un monde meilleur,

pour les jours où l'oppression et l'exploitation prendront fin !

Vive la Paix, la Justice et la Fraternité !

Solidarité contre le Fascisme, l'Impérialisme et le Chauvinisme !

Je voudrais finaliser mes mots en félicitant votre combat et en saluant notre solidarité !

LISTE DES 80

- | | | | |
|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 1. PASCAL VIVIER | 21. Catherine LANG | 41. Patricia VIONNET-BENHASSEN | 61. Georges CLAUDEL |
| 2. Christophe AUVRAY | 22. Jean-Pierre ARDON | 42. Yvette REVEL | 62. Alexandra DE WITTE |
| 3. Alain-Romain NITKOWSKI | 23. Christelle BUTRAUD | 43. Frantz CABRERA | 63. Gilles DENAT |
| 4. Françoise VAÏSSE-ANTOINE | 24. Danièle VIVIER | 44. Jean SKORUPA | 64. Marc DIAMALA |
| 5. Laurent HISQUIN | 25. David KILIC | 45. Nicolas TOURNIER | 65. Fabrice DRIOTON |
| 6. Muriel WENDLING | 26. Sonia ARNAUD | 46. Marie-Claude DUPOIZAT | 66. Pascal EBERHART |
| 7. Brigitte VINCENT-PETIT | 27. Jules NAGBO | 47. Richard ANTOINE | 67. Elie FAIFORT |
| 8. Jean-Marie TARTARE | 28. Francisco TELLO | 48. Martine CARROUÉE | 68. Jean-Marc FOISSAC |
| 9. Christian LAGE | 29. Sophie TEXIER | 49. Christian GUÉRIN | 69. Delphine GIRARD |
| 10. Catherine AZAÏS | 30. Jean-Pierre SINARD | 50. Daniel THEVOT | 70. Christelle HOCHEDÉZ |
| 11. Samir CHIBANE | 31. Samir ALEM | 51. Jimmy VILLERONCE | 71. Dominique HUNCKLER |
| 12. Yves-Henri SAULNIER | 32. Stéphanie DURR | 52. Gérard GRELLE | 72. Fatiha HACHAICHI |
| 13. Corinne JULIEN | 33. Mireille LEGOUIX-DELORME | 53. Karl GALLON | 73. Martine LE HEMONET |
| 14. Céline GRENIER | 34. Alain FONT | 54. Jean-Gabriel ALFONSI | 74. Irène LEWKOWICZ |
| 15. Maxime Pedro SANCHEZ | 35. Véronique ROGER | 55. Martine PROU | 75. Raymond VALADE |
| 16. Nadia HALLAF-COHEN | 36. Esther MARCHAND-TARTARE | 56. Patrick CHABRIDON | 76. Bernard MATUSIAK |
| 17. Patrice MERIC | 37. Jean-Marc PIEROCHE | 57. Denis BRUNET | 77. Mohamed AARRAS |
| 18. Françoise BUREAU | 38. Frédéric MARTINEZ | 58. Jean-Pierre BOISSERIE | 78. Nathalie SAINTE-MARIE |
| 19. Marie-Ange AUBRY | 39. Claudine THIERRY | 59. Jean-Yves BERVILLE | 79. Thierry SAND |
| 20. Murielle TURCHI | 40. Isabelle RECHAL | 60. Abdel Kader CHERFI | 80. Guillaume SETRUK |

- | | | | |
|------------------------|------------------------|-----------------------|----------------------------|
| 81. Christelle LANDAIS | 86. Jean-Luc GERMANEAU | 91. Candice SABADIE | 96. Céline RICHEFEU |
| 82. Sonia PAGNOUX | 87. Gérard GORCZYCA | 92. Paul NEMET | 97. Monique DANJOU |
| 83. Philippe TOUSSAINT | 88. Henri LALOUETTE | 93. Tere MAIRE | 98. Jacques CRÉTEL |
| 84. Alain BOURDENS | 89. Marianne LAMOR | 94. Claude CHARMONT | 99. Delphine IMBERT-GILLET |
| 85. Marie ANDRÉ | 90. Sandrine PANCARTE | 95. Haretaua ELLACOTT | 100. Karima KHARRAT |

BUREAU NATIONAL

Pascal VIVIER (secrétaire général)

AU TITRE DE LA LISTE CN

Christophe **AUVRAY** (SGA | Toulouse)
 Alain-Romain **NITKOWSKI** (TN | Lille)
 Françoise **VAÏSSE-ANTOINE** (Montpellier)
 Laurent **HISQUIN** (SN | Aix-Marseille)
 Muriel **WENDLING** (SND | Strasbourg)
 Brigitte **VINCENT-PETIT** (Reims)
 Jean-Marie **Tartare** (SN | Corse)
 Christian **LAGE** (Limoges)
 Catherine **AZAÏS** (Lille)
 Samir **CHIBANE** (Toulouse)

AU TITRE DES S3

Daniel **CHAINIEWSKI** (Nancy-Metz)
 Bénédicte **MOULIN** (Poitiers)
 Nicolas **DEMORTIER** (Besançon)
 Patrick **DELAITRE** (Amiens)
 Sauveur **D'ANNA** (Aix-Marseille)

AU TITRE DES S2

Marie-Jo **HUGONNOT** (Besançon)
 Stéphanie **SALICETO** (Corse)
 Samir **BERRAHO** (Strasbourg)
 Stéphane **CONTAMINES** (Poitiers)
 Muriel **POUGET** (Besançon)

SUPPLÉMENTS

1. Yves-Henri **SAULNIER** (Poitiers)
2. Corinne **JULIEN** (SND | Bordeaux)
3. Céline **GRENIER** (Amiens)
4. Max Pedro **SANCHEZ** (SND | Bordeaux)
5. Nadia **HALLAF-COHEN** (Créteil)
6. Patrice **MERIC** (Clermont-Ferrand)
7. Françoise **BUREAU** (Poitiers)
8. Marie-Ange **AUBRY** (Clermont-Ferrand)
9. Murielle **TURCHI** (Paris)
10. Catherine **LANG** (Nantes)
11. Fabrice **COSTES** (Lille)
12. Marc **LARÇON** (Lyon)
13. Dominique **LAFARGUE** (Toulouse)
14. Elisabeth **RICHARD** (Rennes)
15. Loïc **LE GOFF** (Limoges)
16. Déborah **FALQUET** (Grenoble)
17. Ludovic **ATHENOUR** (Nantes)
18. Géraldine **PHILIPPE** (Créteil)
19. Frédéric **ALSER** (Bordeaux)
20. Laurent **GOUNTCHEV** (Montpellier)

TITULAIRES

ORDRE DU JOUR

(article 18-215 du RI) | « L'ordre du jour des instances est arrêté par le secrétariat national. »

VOTES voté à l'unanimité (207)

COMMISSION DES STRUCTURES

2 S3	Julian PICARD
	Éric MOUCHET
2 S2	Delphine PAILLÉ
	Stéphanie SALICETO
3 membres du Bureau National (issus de la liste des 80)	Catherine AZAÏS
	Muriel WENDLING
	Brigitte VINCENT-PETIT
1 représentant liste	Yves-Henri SAULNIER
1 secrétaire national	Alain-Romain NITKOWSKI

VOTES contre : 6 | abstentions : 0 | pour : 183

COMMISSION DES CONFLITS

2 S3	Daniel CHAINIEWSKI
	Bénédicte MOULIN
2 S2	Samir BERRAHO
	Muriel POUGET
3 membres du Bureau National (issus de la liste des 80)	Françoise VAÏSSE-ANTOINE
	Samir CHIBANE
	Jean-Marie TARTARE
1 représentant liste	Jean-Pierre ARDON
1 secrétaire national	Laurent HISQUIN

VOTES contre : 0 | abstentions : 8 | pour : 186

COMMISSION DES DÉBATS ET DES VOTES

2 S3	Elisabeth RICHARD
	Christophe MORLAT
2 S2	Delphine PAILLÉ
	Samir BERRAHO
2 membres du Bureau National (issus de la liste des 80)	Brigitte VINCENT-PETIT
	Laurent HISQUIN
1 secrétaire national	Alain-Romain NITKOWSKI

VOTES voté à l'unanimité (207)

AFFILIATION FÉDÉRALE

En application de l'article 3 des statuts du SNETAA-FO, le SNETAA-FO, réuni en congrès à Ronce-Les-Bains, reconduit son affiliation à la Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle-Force Ouvrière.

VOTES votée à l'unanimité (196)

ADHÉSION 2022 - 2023

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle

 PLP AED/EAP/AESH Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2022/2023

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre
 Nom d'Établissement :
 Ville : Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

échelon : tarif : quotité :

Cotisation : **quotité x tarif =**

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

- OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)
 -15€ si cotisation avant le 16 juillet 2022

TOTAL : €

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO | 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :
 Le

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

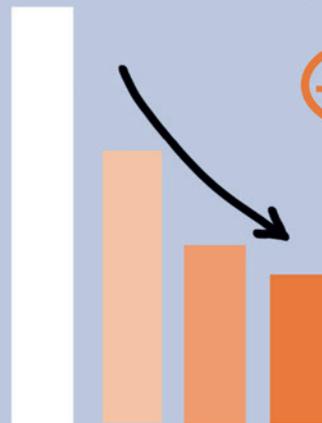
SIGNATURE (obligatoire) :

UNE ADHÉSION DE

127 €

snetaa
FO

-66% DE DÉDUCTION FISCALE



COÛT RÉEL
43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	245 €	293 €	Indice	Cotisation
2	175 €	265 €	308 €	moins de 450	81 €
3	181 €	276 €	320 €	de 450 à 500	111 €
4	200 €	297 €	336 €	de 500 à 700	137 €
5	208 €	314 €		au delà de 700	160 €
6	214 €	326 €		Cotisations Uniques	
7	225 €	332 €		Sans solde	29€
8	236 €		HE-A 1 : 354 €	AED/EAP/AESH	49€
9	250 €		HE-A 2 : 370 €	Stagiaires	99€
10	269 €		HE-A 3 : 389 €	Retraités titulaires	135€
11	285 €			Retraités contractuels	49€

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,60 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNETAA-FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snetaanat@snetaa.org

**NOUS SOMMES AUX CÔTÉS
DE CEUX QUI FONT GRANDIR
LES AUTRES.**

-10 %*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Karine,
enseignante.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

*Offre réservée aux agents du service public, personnels de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.